

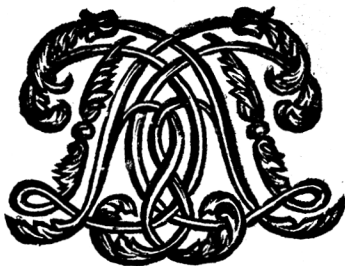
# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-  
ture & autres Remarques curieuses.*

F E V R I E R 1735.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 28. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 22. volumes en 42. parties, & continué. Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 12. Tomes en 2. parties chacun.

## LA CLEF DU CABINET

DES

## PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Fevrier 1735.

## ARTICLE I.

*Qui comprend quelques nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.*

**A**Près ce que nous avons exposé le mois passé des trois premiers volumes de l'ouvrage intitulé *Les Souverains du monde &c.* Les quatrième & cinquième demandent qu'on en marque aussi des traits particuliers. Il reste donc à dire que le quatrième volume parle de tous les Etats d'Italie, à commencer depuis les Suisses qui y confinent: A quoi l'on ajoute ce qui regarde le Portugal, l'Espagne, la France, La Lorraine, la Hollande, l'Angleterre, le Dannemark & la Suede.

Quoiqu'on trouve par tout l'Histoire de la formation de la République des Suisses en voici une circonstance particuliere dans le schisme où furent élus Empereur d'un côté Louis de Baviere, & d'un autre côté Frideric d'Autriche en 1315. Leopold frère de celui-ci, afin de rompre le premiere union

qui s'étoit faite des trois Cantons Switz ; Uri, & Underval, laquelle se fortifioit depuis sept ou huit ans, marcha à la tête de 20000. hommes, eux n'en ayant que 1500. Mais Leopold passant entre deux montagnes, les Suiffes firent pleuvoir sur sa cavalerie un déluge de pierres : Son Armée en défordre se dispersa & fut mise en pièces en divers endroits ; l'Auteur prête ici à Leopold d'Autriche le titre d'Archiduc, qui ne fut établi que long-tems depuis ; le premier Prince de cette Maison, à qui on en voye prendre le titre, est Maximilien ( en 1519. ) ayeul de Charles-Quint. Quoiqu'il en soit, les trois premiers Cantons renouvelerent leur Ligue, qui fut confirmée ( en 1323. ) par l'Empereur Louïs de Baviere : La jonction des autres Cantons se fit successivement ; le Canton d'Apenfel y entra le dernier en 1513. & fit le treizième des Cantons : Leur Souveraineté n'a été reconnüe authentiquement, qu'au Traité de Munster en 1648. Le plan de leur gouvernement est ici exposé ; un article des plus sages, est que dans les differends qui s'éleveroient entr'eux, ils ne prendroient pour arbitre nulle Puissance étrangere, mais un des treize Cantons. Il paroît que la République des Suiffes pourroit mettre sur pied jusqu'à 120000. hommes tous d'Infanterie ; les montagnes dont le Pays est rempli, ne donnant point lieu à l'exercice de la Cavalerie. Les Suiffes disputent la préséance à la République de Genes : Mais le Pape, les Rois de France, ni les Rois d'Espagne ne la leur ont point accordée.

Parmi les Etats alliés des Suiffes, la Ville de Geneve est distinguée : L'Histoire de sa Souveraineté est obscure, par les droits qu'ont prétendu l'Evêque de Géneve, l'Empire, le Duc de Savoye, & la Ville même, qui a fait valoir son indépendance

dance en 1535. par l'hérésie de Calvin. Elle semit sous la protection de la France en 1576. & la sollicita de nouveau en 1662. par une Ambassade. Comme elle a été reçue en 1688. dans l'alliance générale de la Suisse, elle est censée indépendante : Son gouvernement est Aristocratique, & est composé de trois Conseils, l'un de vingt cinq Magistrats, qui a les secrets de l'Etat, l'autre de deux cens, qui peut faire grace aux criminels, & un troisième Conseil intermédiaire de 60. qui ne s'assemble que par l'ordre des 25. pour remédier à certains abus. Cette Ville entretient environ quatre mille hommes pour sa défense, & quelques galeres sur le Lac de son nom ; elle a rang d'un des Cantons Suisses. Le Roi de France donne à ses Habitans le titre de *nos très-chers & bons amis* : Et le Roi de Sardaigne, de *magnifiques Seigneurs*.

On observe dans l'article du Pape regnant, élu en 1730. que son neveu Barthelemi Corsini, a été fait Capitaine de la garde du Pape, Duc de Casigliano, & grand Ecuyer de Dom Carlos, aujourd'hui Duc de Parme, & grand Prince de Toscane, Néti Corsini fut nommé Secrétaire des Mémoires, & Cardinal en 1730. : Un fils de la sœur du Pape, Bernard Guadagni, d'abord Carme Déchaussé, fut Evêque d'Arezzo en 1725. Cardinal en 1731. & Vicaire de Rome ; la Charge de Secrétaire du Pape, est la principale de Rome ; il a sous ses ordres les autres Secrétares, même le Secrétaire d'Etat. Les fonctions de Vicaire du Pape, de Vice-Chancelier, de Camerlingue, & autres qui composent la Cour de Rome, sont ici exposées avec précision, aussi-bien que celle des Légats, & celle des Congregations où se traitent les différentes affaires : Quand les Cardinaux qui les composent s'assemblent, ayant le Pape à leur tête, elles

s'appellent Consistoires, ils se doivent tenir tous les quioze jours. On attribüé ici de revenu au Pape plus de deux millions d'écus, tirés de les Etats, qui composent, dit-on ici, le *patrimoine de saint Pierre* : Mais ce qu'on appelle le patrimoine de St. Pierre, est un de ces Etats, & les autres ne prennent point le nom de patrimoine de St. Pierre; ils sont dits en général Etats, ou Etats du Pape: On ajoute que les revenus casuels passent de beaucoup les premiers; on lui marque encore ici quatre cens mille écus d'épargnes annuelles; il a pour milice environ huit mille hommes d'Infanterie, & quatre cens de Cavalerie, outre sa garde de 300. Suisses, & deux Compagnies de Chevaux-Legers de 50. hommes chacune.

On finit l'article du Pape par un dénombrement fait des Habitans de Rome l'an 1687. Il s'entrouva *cent vingt-trois mille cent cinquante & un*: Parmi lesquels 72000. hommes, 51000. femmes (ce qui est particulier, le nombre des femmes surpassant ailleurs celui des hommes; ) 41. Evêques, 241. Prêtres Séculiers, 3300. Moines, 2484. Religieuses, 1262. Ecoliers dans les Colleges, 1831. Pauvres dans les Hôpitaux, 82. Paroisses, & près de 29000. Familles.

L'Etat du Roi de Sardaigne Duc de Savoye, a pour chef Charles Emmanuel III. du nom parmi les Ducs de Savoye, né en 1701. Il regna 3. Septembre 1730. par l'abdication de son Pere Victor-Amedée, qui se retira à Chambery, où il épousa la Comtesse de St. Sebastien, âgée alors de 50. ans, fille du Comte de Cumiane; il en partit le 25. d'Août 1731. pour faire son séjour à Moncalier à 6. lieüs de Turin; où après des conférences avec les Ministres du Roi son fils, on s'assura de sa personne pour la tranquillité de l'Etat, la nuit du 28.

*des Princes Ec.* Fevrier 1735. 81

au 29. Septembre 1731. & on le conduisit à Moncalier puis à Rivoli, delà au Château de la Brumate, & de nouveau à Moncalier où il mourut le 31. Octobre 1732. Ces dates sont assez singulières dans l'Histoire du tems, pour être observées. Les branches de la Maison de Savoye, sont celles de Carignan & de Soissons; en citant ces deux branches, & d'autres des Maisons souveraines, auxquelles l'Europe s'intéresse davantage, on auroit fait plaisir d'indiquer à quel degré, elles sont du Souverain ou du Chef de la Maison; celles dont nous parlons sont au 4. ou du 4. au 3. comme le Prince Eugene l'est du Roi de Sardaigne aujourd'hui. Le Duc de Savoye est membre & Vicair de l'Empire en Italie, ce qui l'autorise à faire des Comtes & des Gentilshommes, à légitimer des batards, à recevoir les hommages pour les Fiefs, &c. Il a rang à la Diette parmi les Princes du Haut-Rhin, entre le Duc de Holstein, & le Comte d'Henneberg; mais il ne cede qu'aux Electeurs en Allemagne: Leur céderoit-il hors de l'Allemagne, sur tout depuis qu'il est Roi? On compte dans ses Etats près de deux millions de personnes; il peut facilement entretenir 30000. hommes d'Infanterie, & 5000. de Cavalerie; on ne marque point ici ses revenus presens, depuis l'augmentation si considérable de ses Etats, & des finances qu'il a levées: Mais du tems de son Bisayeul, ils montoient à un million d'or.

On peut observer dans les conjonctures, le droit qu'il prétend sur le Milanés. Le Duc Charles-Emanuel, épousant une fille du Roi d'Espagne Philippe II. Souverain alors du Milanés en 1585. on convint que le premier mâle qui en viendroit, auroit le Milanéz avec la Savoye, & avec le titre de Roi de Lombardie; ce Prince mourut en Espagne

en 1605. & l'Espagne a prétendu que la convention n'obligeoit plus : La Savoye au contraire, dit que les Princes de sa Maison, entrent dans ses droits.

Dans la Maison du grand Duc de Toscane, qui est celle de Medicis, on indique d'autres branches de Medicis, dont la principale est au Royaume de Naples, & qui a pour chef Joseph de Medicis, troisième Prince d'Ottoyano, Grand d'Espagne. Le Conseil d'Etat du grand Duc est composé, dit-on, de douze Nobles & de huit Docteurs : On ne marque pas de quelle Faculté ils sont Docteurs : Si c'est en Politique, ils sont pour leur emploi fort au-dessus des Docteurs des Universités. On donne ici pour revenu au grand Duc, 1800000. ducats, dont la seule Ville de Florence fournit sept cens mille. Quoique la Toscane soit fort peuplée, le grand Duc n'avoit dans les dernières guerres, que vingt mille hommes d'Infanterie, & cinq mille de Cavalerie. Il y a quatre Généraux de la Milice, qui ont droit de faire prendre les armes à tous ceux qui les peuvent porter, excepté les Ecclésiastiques & les Docteurs : Tant il est avantageux en Toscane, d'être docte ou plutôt Docteur.

Il n'y a plus de Duc de Mantouë de la Maison de Gonzague, depuis Ferdinand Charles mort en 1708. l'Empereur n'en ayant point voulu donner l'investiture ; à laquelle néanmoins prétendent les branches restantes de la Maison, dont la plus proche est celle de Gonzague Guastalla, & celle de Castiglione ; chacun de leurs Princes jouit de ses Terres, comme Prince de l'Empire & Souverain.

Le Duc de Parme & de Plaisance, d'aujourd'hui est l'Infant d'Espagne Dom Carlos, de qui on parle tous les jours, & dont l'Histoire est trop présente pour avoir besoin d'être répétée ; il eut de l'Empereur l'investiture éventuelle en 1723. après la quadruple



Triplice Alliance concludë à Londres en 1718. confirmée par le Traité de Seville en 1729. aussi bien que par ceux de Vienne en 1725. & 1731. Dom Carlos est Duc de Parme, ayant été sous la Régence de Dorothee Sophie de Neufbourg son ayeule maternelle; qui ayant épousé Odoard Prince de Parme, Pere de la Reine d'Espagne d'aujourd'hui, épousa ensuite François puiné d'Odoart mort sans enfans, Duc de Parme en 1727. à qui succeda leur dernier frere Antoine, aussi mort le 20. Janvier 1731. sans avoir d'enfans de sa femme, Henriette d'Est fille du Duc de Modene. Nôtre Auteur donne au Duc de Parme 400000. écus de revenu, qui montent ce semble à douze cens mille livres de France.

Le Duc de Modene a, dit on ici, 40000. ducats de revenu; il en paye quatre mille écus à l'Empire dont il est membre; sa Cour est belle, & il a pour le servir plus de 600. Officiers. Renault d'Est a present Regnant a acquis de l'Empereur, par achat, les Duchés de la Mirandole & de Concordia; ses Milices montent à 12000. hommes, & celles de la Mirandole peuvent aller à 4000. Il y a une branche de la Maison d'Est dite de St. Martin, laquelle se divise en trois Rameaux.

Le Prince de la Mirandole exclu de ses Etats dans la dernière guerre, demeura en Espagne Chambellan & grand Ecuyer du Roi; il épousa en 1706. N. Spinosa los Balbazés noyée en 1723. dans un Jardin par un orage affieux, survenu des montagnes subitement; sa Maison est celle de Pico, dont étoient le sçavant & fameux Jean Pic.

Les revenus de Venise montent, dit l'Auteur, à huit millions deux cens quarante mille ducats, on épargne en tems de Paix pour les tems de guerre, & de plus, on vend alors les Titres de noblesse, & les Charges de Procurateurs &c. Le Commerce de  
Venise

Venise aux Indes, est fort diminué par les Portugais & par les Hollandois, & court risque de diminuer encore par le Port Impérial de Trieste. On suppose en cet Etat plus de trois millions d'Habitans, leurs Armées n'ont pas cependant passé 30. mille hommes. On n'en confie point le commandement à un Noble du Païs, mais à un Prince ou Seigneur étranger.

L'Histoire des révolutions de l'Etat de Genes, est ici abrégée: Nous serions tentés de l'indiquer, si la multitude des choses ne nous obligeoit à les omettre: Nous dirons seulement en passant qu'en 30. ou 40. ans, dix ou douze révolutions firent changer son gouvernement vers l'an 1500. Le gouvernement d'aujourd'hui subsiste depuis 1528. Le Doge ou Chef se fait le 3. Janvier, & gouverne deux ans sans sortir de son Palais: Le grand Conseil est composé de quatre cens personnes, dont 200. sont nobles, & 200. du corps de la Bourgeoisie; le revenu de la République ne monte, dit-on, qu'à 428264. liv. ce qui ne suffisant pas pour les besoins, on engage certains domaines de l'Etat; quoique d'ailleurs les particuliers soient extrêmement riches, en sorte que quelques uns entretiennent à leurs propres frais des Galeres au service de l'Etat: La Noblesse y fait un grand commerce du produit du sol, & les Bourgeois font consister le leur principalement dans le Change: Ces derniers points vaudroient la peine d'être plus expliqués.

Une pratique est remarquable dans la République de Lucques. Plusieurs Citoyens chargés de rechercher les faineans, mettent dans une bourse le nom de ceux qu'ils jugent tels; si un même nom se trouve en plusieurs billets, on le déclare au Conseil; & s'il est condamné par les deux tiers des voix, il faut qu'il sorte de la Ville ce jour-là même,

même, qu'il s'en éloigne de 50. lieues, sans pouvoir rentrer de trois ans, & cela sous peine de la vie. Le Chef de la République, dit Gonfaloures, change tous les deux mois, les deux Assesseurs sont deux Religieux, l'un Dominicain, l'autre Franciscain. La Chambre de Justice est composée de plusieurs Docteurs en Droit, choisis dans les Pais éloignés de 50. lieues, & sont changés tous les six mois. Voilà des précautions singulieres pour le bon ordre. Cet Etat a de revenu 150000. écus; le Pais est fertile, excepté en grains, & riche par le commerce & les Manufactures de soye.

Les Institutions arbitraires se remarquent dans la République de Raguse en Dalmatie: L'âge, dit-on, s'y compte non du jour de la naissance, mais de la conception. Cela ne revient-il pas au même? à moins qu'on n'ait une regle sûre pour la difference de l'intervale, entre la conception & la naissance: Autre usage singulier. Si un Noble épouse une veuve, leurs enfans sont exclus des Charges.

Les Royaumes ou Etats en-deçà de l'Italie, nous sont assez connus: Portugal, Espagne, France, Angleterre, Suede, Dannemark, Lorraine, Hollande, ont trop de rapport à nous par les nouvelles courantes qui interessent l'Europe, pour avoir besoin d'en marquer les particularités.

En parlant de la Maison Royale de Portugal, on marque pour ses branches celle d'Oropesa, de Lémès, de Castro, & de Cadaval, sans marquer à quel degré chacune est éloignée de la tige: Le Clergé possède les deux tiers des terres du Royaume; le Roi en a bien sa part tirant le tiers du revenu des Evêchés, dont il fait des pensions. Son autorité est bornée, dit-on, par les Etats; la nomination aux Bénéfices, ne lui appartient point, mais aux Capitulaires: On sçait les domaines & les établis-

établissmens du Portugal en Asie, Afrique, & Amerique.

Les différentes & nombreuses parties de la Monarchie d'Espagne, ont, comme on sçait des Viceroyes, ou Gouverneurs en Amerique; ils ont une Cour de Princes, & une grande autorité, excepté dans les affaires militaires, dans lesquelles ils ne peuvent rien entreprendre sans le consentement des Conseils d'Etat, toutes ressortissent à Madrid, où le Roi Philippe V. a établi un Conseil du Cabinet, composé de quelques Ministres du premier rang; parmi les divers Conseils, on peut observer que celui de l'Inquisition a toujours pour Président un Archevêque du Royaume; il y a un Conseil des trois Ordres de Chevalerie, de St. Jacques d'Alcantara, & de Calatrava pour les affaires des Chevaliers: Un Conseil ou Assemblée dite *Junta Apostolico*, est particuliere à l'Espagne; elle est pour recevoir ce que doivent au Roi les Maisons de Madrid, le Rez-de-Chaussée appartenant au Prince; si le Propriétaire ne rachete point ce droit, la *Junta* le vend ou le loïe à d'autres. Les Etats Généraux nommés Cortes, ne se sont point tenus depuis l'an 1538. Il arrive des Indes en Espagne deux cens millions d'or & d'argent tous les deux ans. A mesurer l'étendue des Terres de la domination d'Espagne, elles vont à plus de cinq mille lieües en longueur, & deux mille cinq cens en largeur.

Dans l'article de la France, on met parmi les Gouvernemens particuliers celui de Dunkerque, qui est aujourd'hui réuni au Gouvernement général de la Flandre Françoisë, depuis la mort du Maréchal de Grancey: D'ailleurs le Gouvernement de Dunkerque comme quatre ou cinq autres, n'avoit pas une contrée assez étendue, pour entrer dans la division

tion générale de la France. L'Auteur rapporte six ou sept Evêchés *in partibus infidelium*, qu'il dit être à la nomination du Roi; c'est le Pape qui les nomme & qui les crée, mais les François ne les acceptent pas sans la permission du Roi, qui ne les nomme point à leurs Evêchés: Il dit encore que les Archevêques & Evêques de France envoient des députés à l'*Assemblée du Clergé*, qui se tient tous les cinq ans: Il falloit excepter les Archevêques & Evêques des Provinces nouvellement acquises à la France, car ils n'y entrent point: Comme Besançon, Cambrai, Toul, Perpignan. Parmi les prétentions de la France, l'Auteur lui en donne sur le Piémont, comme ayant appartenu à la Provence, dans la personne de la Reine Jeanne Reine de Naples, à laquelle, dit-on ici, Amedée VII. Duc de Savoye, l'enleva l'an 1375. Ce trait d'Histoire auroit besoin d'éclaircissement, car 1°. Amedée VII. fut Comte de Savoye & non Duc: Ce Prince étant mort, selon Guichenon l'an 1395. & la Savoye n'ayant été érigée en Duché que l'an 1416. en faveur de son fils Amedée VIII. par l'Empereur Sigismond; d'ailleurs on trouve bien, qu'Amedée acquit les Comtés de Nice & de Vintimille, sans qu'on voye l'acquisition du Piémont: on ne voit pas même comment il appartenoit à la Reine Jeanne de Naples. Le droit qu'on attribüe à la France sur Avignon, par un Edit du Roi de Sicile & de Naples Charles II. est moins fondé que celui qui se trouve communément dans les Auteurs: sçavoir, qu'Avignon ne fut cédé au Pape, que par un simple engagement, & pour une somme aisée à rembourser.

On omet dans la branche de Lorraine-Lambesc un fils puiné, Chevalier de Malthe âgé de sept ou huit ans. On marque pour revenu au Duc  
de

de Lorraine cinq cens mille écus; il va bien plus haut présentement, selon l'opinion commune, & environ au double de ce qu'on marque ici.

L'Auteur parlant du Gouvernement des Provinces-Unies, dit que cette République est composée de sept Provinces, dont chacune fait une République en particulier, ce qui est vrai: Il pouvoit ajouter, ce qui est plus singulier, que chaque Province est composée des députés de ses Villes, dont chacune fait une République particulière, en sorte que l'État est, comme dit un Auteur, *un amas de Républiques enfermées ou emboîtées les unes dans les autres*. Dans la Province de Zélande, les Princes d'Orange représentent seuls tout le reste de la Noblesse du Pais, qui y est presque éteinte: De manière que dans les Assemblées ils ont trois voix; & les Villes quatre.

Dans le Gouvernement d'Angleterre on met pour troisième ordre des Etats, la petite Noblesse & la Bourgeoisie, qui ne sont gueres distinguées l'une de l'autre; ceux là ne faisant point difficulté de faire apprendre des métiers à leurs enfans. Quelques-uns de la grande Noblesse, font aussi le commerce comme la Bourgeoisie: Il seroit peut-être à souhaiter, qu'il en fût de même ailleurs, pour éviter la gueuserie où tombent certaines branches des meilleures Maisons. Le revenu des Rois d'Angleterre, est celui que le Parlement accorde pour son entretien; on assure que ce n'est pas la douzième partie de ceux qui sont réservés pour les besoins de l'Etat. Le Roi d'Angleterre a des prétentions sur le Royaume de France, dont il porte les armes; le bruit commun est, que le Cardinal Mazarin offrit encore à consentir qu'il portât les armes de Navarre: Le plus grand usage de pareilles prétentions est de rappeler certains traits d'Histoire.

*des Princes &c. Fevrier 1735. 89*

Les Rois de Dannemark sont la branche aînée des Comtes d'Oldembourg, la puînée étoit celle des derniers Comtes d'Oldembourg, finie l'an 1667. par Antoine Gonthier, qui ne laissa qu'un fils naturel, tige de la Maison d'Altembourg. On perd souvent de vûe les Maisons sorties des Souveraines par des fils naturels; elles sont indiquées en ce Livre. Le Roi de Dannemark est Vassal, dit-on, de la Maison de Brunsvik pour le País de Burjading, mais sans rendre hommage, promettant seulement, comme le Duc de *Holstein Gottorp*, d'être *fidèles & attentifs à ses intérêts*. On croit que le Roi de Dannemark a cinq millions d'écus de revenu, ce qu'on ne donne pas pour certain; sa Flotte est composée, dit-on, de 42. Vaisseaux de ligne, & de 22. fregates: C'est beaucoup dire.

Frederic de Hesse est aujourd'hui Roi de Suede, depuis son élection en 1720. Le Royaume depuis Charles Gustave, qui avoit été, comme on sçait, déclaré héréditaire, changea de face après la mort du dernier Roi Charles XII. fameux par ses succès & ses malheurs: Les Etats de Suede supprimant la Souveraineté des Rois, eurent pour Reine en 1714. Eleonore sœur de Charles XII. & en 1720. pour Roi son mari Frederic, aujourd'hui Landgrave de Hesse-Cassel. Les Rois depuis 1680. avoient un pouvoir absolu; présentement le Roi ne peut rien exécuter d'important sans le consentement des Etats, dont les Païsans font le quatrième ordre. Les revenus du Roi qui montoient à 18. millions, sont fort diminués depuis les dernières guerres, par le démembrement des Provinces cédées aux Moscovites; cependant il a encore sur pied, dit-on, une Armée de 90000. hommes & cinquante Vaisseaux de ligne: Il a des Etats en Allemagne, la Haute-Pomeranie est la principale, dont néanmoins il a  
fallu

fallu céder la Ville capitale Stettin en 1720. au Brandebourg Roi de Prusse : On ne parle point de ceux qu'il possède, comme Landgrave de Hesse-Cassel.

Le cinquième & dernier volume de l'Ouvrage dont nous parlons, est pour la Moscovie, la Curlande, la Prusse, la Pologne, la Turquie, & les Etats d'Asie & d'Afrique.

La Moscovie ou Russie, qui n'avoit rien de l'avantage des autres Monarchies de l'Europe, les a réunis par l'habileté du Czar Pierre I. dit le Grand, qui avoit voyagé en divers Etats : Il prit le titre d'Empereur, & fit couronner Imperatrice son épouse, qui l'année d'après à la mort de ce Monarque en 1725. lui succéda; celle-ci étant morte l'année suivante 1726. eut pour Successeur le petit-fils de Pierre I. sçavoir, Pierre II. mort en 1730. qui appella à sa succession sa cousine du deuxième au troisième degré, Anne de Moscovie Douairière de Curlande une des filles du Czar Jean déposé, ce que plusieurs ne demêlent pas. Elle reçut à Mittau les députés des Etats de Russie, qui lui présentèrent une capitulation pour resserrer le pouvoir despotique de leur Souverain : Elle accepta tout; mais après son arrivée, tout le pouvoir de ses Prédécesseurs lui fut rendu, & l'on déchira les articles de la capitulation. Son autorité va jusqu'à faire mourir les Princes mêmes, sans faire leur procès, & cela sur de simples soupçons d'infidélité : Elle augmenta en 1732. ses Troupes réglées, qui montent, dit-on, à 250000. hommes, outre 140000. Cosaques & Tartares ; en cas de nécessité, elle peut faire marcher encore 150000. autres hommes à cheval, composés des Boïars ou Officiers des Provinces & de la Noblesse : c'est de quoi attirer l'attention de l'Europe.



*des Princes* Sc. Fevrier 1735. 91

Ce que nous avons dit, suffit pour faire connaître le total de cet Ouvrage. Comme le dessein en est utile, il seroit à souhaiter qu'il n'y fut point échappé de méprises: Mais c'est ce qu'on ne peut espérer en des volumes remplis d'un grand nombre de noms, de dates, de faits, & de choses toutes différentes, dont il est difficile qu'un même Auteur soit également bien instruit; il faudroit pour cela l'aider par de bons Mémoires: Mais le zèle du public se porte moins à soulager les Auteurs qu'à les critiquer.

Ce récit que nous avons à finir, assez long pour tenir la place ordinaire destinée à la Littérature, nous oblige à renvoyer au mois prochain ce que nous avons encore entre les mains de nouvelles dans ce genre, & en Poësie. Voici cependant l'Enigme mensale qu'une sorte de Lecteurs paroîtroit peu contente de ne pas trouver. Le *Fusil* est le mot de celle du mois dernier.

E N I G M E.

**M**ille mouvemens nous font naître  
Souvent entre les bras d'Iris;  
Quelquefois des doigts moins polis  
Travaillent à nous donner l'être.

Nous recevons d'un autre maître  
Et le fard & le coloris,  
Touchez-nous amant bien épris  
Quels feux ne verrez-vous pas croître?

Nous sommes d'utiles prisons  
Aux captives que nous faisons  
Plus de la moitié de leur vie.

*Lecteur, ne vous élevez pas,  
Le sort veut que nous soyons bas  
Chez Tirsis comme chez Silvie.*

A V I S.

**O**N a établi à Bain en Lorraine une Manufacture Royale de Fer blanc considérable, avec plusieurs Privilèges accordés par Son Altesse Royale aux Srs. George Puthon, Marchand & Maître de Forges à Remiremont, & les Freres Coster & Villiez, Marchands Banquiers à Nancy, qui l'ont entreprise: Elle fournit actuellement des Marchandises d'une qualité excellente, & à des prix convenables. Ceux qui en veulent avoir, peuvent s'adresser auxdits Entrepreners à Nancy.

## A R T I C E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **L**ombardie. La retraite des Alliés des bords de l'Oglio sous Cremona, marquée dans nos derniers mémoires, ayant attiré dans les Postes qu'ils occupoient l'Armée de l'Empereur, le Comte de Kôniglegg qui la commande, lui a fait faire depuis des mouvemens qui ont bien désigné que son intention étoit de mettre encore quelque projet à exécution; car il fit d'abord descendre l'Oglio à une partie de ses Troupes, & mit environ 5000. hommes à Bozolo, Casal-Maggiore & Sabionette, avec ordre de se tenir prêts à en partir au premier avertissement. Comme les Généraux François voyoient de la manœuvre de Mr. de Kôniglegg, qu'il

qu'il avoit dessein de faire passer le Pô à un gros corps, ils résolurent dans un grand Conseil de le prévenir dans l'entreprise qu'il pouvoit avoir formée de pénétrer dans le Parmesan, en détachant le 25. Novembre les Brigades d'Anjou & du Maine Infanterie, & celles des Cuirassiers & de Berri, Cavalerie, pour se rendre à Busetto, sur le chemin de Cremona à Parme; & le Maréchal de Broglio partit le même jour, qu'il se mit à la tête de ces Troupes. Le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Coigni ayant pourvû à la sûreté du Parmesan au moyen de ce Détachement, & de celui de quinze Escadrons François qui avoit été fait deux jours auparavant sous les ordres du Duc d'Harcourt, ils ont fait depuis cantonner le reste de leurs Troupes dans les villages voisins du Canal Palavicini; & la saison rude, les chemins presque impraticables par des neiges qui sont tombées en abondance, la difficulté par conséquent de faire trainer de la grosse Artillerie, joint à cela le repos dont les Troupes avoient besoin pour se refaire des grandes fatigues qu'elles ont essuyées dans le cours de cette pénible & sanglante campagne; tout cela les persuadoit que quelque dessein que le Comte de Königsegg eut en vûë, il lui seroit impossible de l'exécuter.

Pendant ce Général arrivé de son Armée à Mantouë le premier Decembre, donne ordre à divers Régimens de se mettre en marche, part le lendemain pour Governolo, d'où il envoie de nouveaux ordres à ces Régimens de passer le Pô près de Borgoforte. On établit pour cet effet un Pont à Sassetto, pendant qu'il y a des Barques sur le Mincio chargées d'un train d'Artillerie consistant en plusieurs piéces de gros Canons, & des Mortiers, avec des munitions nécessaires pour un Siège con-

*Manceuvre  
des Impé-  
riaux &  
leur tentati-  
ve sur Gua-  
stalla.*

fidérable, qui vont de Mantouë vers Guastalla en remontant le Pô.

Le 8. les Régimens Impériaux passent cette Rivière, formans un Corps de 6000. hommes d'Infanterie & 10000. de Cavalerie, ayant Mr. de Kôniglegg à leur tête: L'Infanterie s'avance vers Luzzara, & la Cavalerie va à Novellare & à Carpi.

Sur cet avis les Généraux François résolus de secourir Guastalla, au cas que les Impériaux en fassent le Siège, envoient six nouvelles Brigades d'Infanterie, & quelques autres de Cavalerie au Maréchal de Broglio, qui joignent celles qu'il commande dans le Parmesan. Pendant ce tems là Mr. Thomé, Commandant de Guastalla, en fait inonder les environs au moyen des coupures qu'il y a au Crostolo, & prend les autres mesures nécessaires pour sa défense. Mr. de Broglio s'y rend avec son Corps de Troupes, fait entrer dans les Lignes les Brigades d'Anjou & du Maine, avec les deux Bataillons du Régiment d'Orléans, & s'avance la nuit du 14. au 15. avec le reste de son monde vers les Impériaux.

Le Prince de Saxe-Hildbourghausen qui étoit resté en-deçà du Pô lorsque le Général de Kôniglegg le passa, ayant marché avec 1200. Fantassins & Hussars, & mandé au Comte de Wallis qui se tenoit à St. Michel sur l'Oglio, de s'avancer à Sabionette pour être à portée de le secourir, passa le Pô à Viadana sur des Ponts volans, & alla occuper Bersello, dans le dessein d'ôter aux Alliés la communication de Parme à Guastalla. Toute cette manœuvre en-deçà du Pô ne se faisoit que pour donner de la jalousie aux Troupes combinées, dans le tems que le Comte de Kôniglegg iroit exécuter le projet qu'il avoit véritablement formé sur Guastalla, & pour lequel il avoit pris des mesures si  
justes

justes, qu'il y avoit lieu d'en attendre le succès. Mais informé que la Garnison de Guastalla, fort foible lorsqu'il voulut tenter son entreprise, avoit été considérablement renforcée ensuite des mouvemens qu'il avoit faits; que l'inondation où se trouvoient les environs de cette Place, lui en rendoit l'accès très-difficile; que le Maréchal de Broglio s'avançoit vers lui avec des forces beaucoup supérieures aux siennes; voyant d'ailleurs que son Artillerie, par des vents contraires, n'étoit point arrivée à tems au lieu désigné; toutes ces circonstances bien considérées, elles porteroient Mr. de Königsegg à abandonner son dessein, & son Camp de Luzara: Il avoit auparavant fait revenir la Cavalerie de Novellare, avec laquelle il se rapprocha de Monteggiana, où une partie de ses Troupes repassa le Pô. Le Détachement que ce Général avoit à Carpi, de 800. hommes d'Infanterie & de 3000. de Cavalerie, abandonna aussi ce Poste, & s'étant partagé en deux Corps, le premier prit la route de Sabioncello, & le deuxième celle de Buon-Porto & de Final, d'où ce Détachement est allé rejoindre le gros de l'Armée, qui étoit sur la fin de Decembre partagée en trois differens Corps; l'un entre le Pô & l'Oglio, du côté de Bozzolo, Sabionette, Casal Maggiore, & Viadana, l'autre à Sr. Benedetto, & à Monteggiana, & le dernier dans le Mantouïan vers Borgofotte.

Les Troupes combinées étoient vers la fin du même mois dans leur position ordinaire tant en deçà qu'au delà du Pô, sans apparence que leurs Généraux dussent y faire aucun changement, que les Impériaux n'ayent pris leur parti pour cette Campagne. Le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Coigni continuoient de faire pour lors leur séjour à Cremona, & Mr. de Broglio à Guastalla, où il

a pris son quartier, après avoir fait occuper les Postes que le Comte de Kônigsegg & le Prince de Saxe Hildbourghausen ont abandonnés sur le Pô, & cantonner dans les retranchemens de Guastalla le reste du Corps de Troupes qui est sous les ordres, fort d'environ 16000. hommes, pour être à portée de s'opposer aux entreprises du Général de Kônigsegg, supposé qu'il vint encore à en faire.

Mais Guastalla & le Parmesan couverts par les Alliés, au moyen des Troupes qu'ils ont scû poster d'abord sur le Crostolo, & de dix nouveaux Bataillons envoyés de leur Camp pour cantonner sur les frontieres de cet Etat & du Plaisantin; la saison rude & avancée, & par conséquent la Campagne n'étant plus tenable, on ne doit point s'attendre à de nouveaux événemens ayant le retour du Printems, que les Armées de part & d'autre déjà fort nombreuses, (on les dit l'une & l'autre passer les 40. mille hommes, tous les renforts qu'elles attendoient cette campagne leur étans arrivés) seront encore augmentées; car divers Corps sont en chemin, allans d'Allemagne en Lombardie joindre celle de l'Empereur. Les Alliés comptent d'en recevoir aussi du Rhin, outre 15000. Espagnols actuellement en marche du Royaume de Naples vers le Parmesan sous les ordres de Mr. de Montemar, à présent Duc de ce nom. Ce dernier Corps, qui pourra arriver dans le mois de Fevrier, est composé de 4. Bataillons du Régiment des Gardes Espagnoles, de 2. de celui des Gardes Walones, de 2. de Castille, 2. de Lombardie, 2. de Navarre, 2. de Hainaut, & 2. de Namur, ensemble 16. Bataillons, lesquels comptés sur le pied de 750. hommes, feront 12000. hommes. La Cavalerie faisant partie du même Corps, est composée du Régiment des Carabiniers Royaux, & de ceux d'Alcantara, de  
Barce

Barcelonne, de Milan, de Malthe, & de Terragona, faifans 3270. hommes: D'ailleurs les Troupes qui viennent d'Espagne par la France consistent en fix Bataillons, & en 2500. hommes de Cavalerie; & ce qui manque de Troupes pour completer tout ce Corps jusqu'à 25. mille hommes, doit être tiré de la Toscane. Les Officiers Généraux qui les commanderont sous les ordres du Duc de Montemar, font le Marquis de Gracia Real, le Marquis de la Mina, & le Comte de Maceda, Lieutenans-Généraux; le Marquis de Bay, le Chevalier de Gaumicourt, & Don Ifidore Garma de la Puente, Maréchaux de Camp. Voilà les Troupes dont la Cour de Madrid a réfolu enfin de grossir l'Armée des deux Couronnes ses Alliées en Lombardie. On voit auffi une liste de tous les Régimens François qui font dans ce Pays, y compris ceux du nouveau renfort qui y font arrivés; il y en a 35. d'Infanterie, 14. de Cavalerie, 5. de Dragons, & 1. de Hussars: Sçavoir, *Infanterie*, Picardie, Champagne, Auvergne, du Roi, Royal, Dauphin, Anjou, du Maine, Souvré, la Reine, Orleans, Rochecouart, la Sarre, Royal-Rouffillon, Condé, Bourbon, Bourquy Suisse, St. Simon, Medoc, Sennerre, Royal-Comtois, Monconseil, La Marck, Flandres, Bearn, Forêt, Foix, Quercy, Nivernois, Vexin, Luxembourg, Bassigny, la Ferté Imbault, Royal-Baviere, & la Berrie d'Artillerie. *Cavalerie*, *Cuirassiers*, *Carabiniers*, Dauphin, i, Orleans, Toulouse, Beuvron, Vauqué, Brissac, Vassé, la Ferronai, Cheppi, Cossé, & Rosen. *Dragons*, la Reine, Dauphin, d'Armenonville, de Vibraye & Nicolai: *Hussars*, de Rattzki.

Une partie de ces Troupes, avec les Piémontois, marchoient à la date des derniers avis que nous avons reçus de Lombardie, vers leurs quartiers d'hiver

d'hiver sur ce que celles de l'Empereur avoient commencé à se rendre dans les leurs ; ainsi la Campagne étant censée finie, on ne doute pas que le Comte de Königsegg ne retourne pour quelque-tems à Vienne, & le Comte de Coigni à Versailles, l'un & l'autre pour conférer avec les Ministres de leurs Souverains sur les opérations de la Campagne prochaine. Le Roi de Sardaigne est même déjà parti de Cremone pour Turin accompagné du Marquis d'Ormea & de quelques autres Ministres : Il a nommé avant son départ le Comte d'Apremont Gouverneur de Cremone. C'est une indisposition arrivée à la Reine son Epouse, dont on appréhende les suites, qui a déterminé ce Prince à retourner à *Turin* plutôt qu'on ne s'y étoit attendu.

Il regne, comme on l'apprend, dans cette Capitale du Piémont une maladie qui tient, dit-on, de la contagion ; car en moins de quatre jours elle emporte la plupart de ceux qui en sont attaqués.

II. *Milan*. Le Tribunal de la Santé ayant eu des avis certains de la maladie dont nous venons de parler, a fait d'abord toutes les dispositions pour empêcher qu'elle ne se communique au Milanez.

On a enfin publié dans ce Duché la Sentence définitive pour la confiscation des Biens appartenans aux Sujets qui ont refusé d'y revenir dans les tems stipulés par les Monitoires. La Maison de Visconti y perd, entr'autres considérablement.

III. *Parme*. De même qu'à Guastalla, on a inondé tous les environs de cette Ville, pour la mettre dans un meilleur état de défense en cas d'attaque, & 2000. Paylans sont commandés, afin de travailler aux Fortifications de la Citadelle : On travaille aussi à une Esplanade fort spatieuse ; on a démoli pour cet effet le fameux Arc d'Alexandre Farnese.



& quantité de maisons qui y étoient contiguës.

Ce fut le 9. Decembre que l'Infanterie Française, qui étoit arrivée de Cremona à Parme & aux environs, se mit en marche avec beaucoup de diligence pour prévenir les Impériaux dans leur dessein sur Guastalla, & le 10. que le Maréchal de Broglio en partit aussi pour les commander avec les autres Détachemens faits au même sujet de l'Armée sous Cremona. Toutes ces Troupes avec quelques Escadrons de Dragons sortis encore de Parme le 10. au soir, furent rassemblées le 11. sous Guastalla, & réussirent, comme nous l'avons avancé plus haut, à l'aide du tems fâcheux, à rendre infructueuses les mesures d'ailleurs bien compassées de Mr. le Comte de Königsegg.

IV. Malgré la rude saison, on apprend de *Modene* que les François y font travailler aux Fortifications de la Citadelle; que le 16. Decembre un Trompette Impérial arriva devant la Porte de Bologne avec des Lettres pour le Commandant de cette Place; qu'on le conduisit dans la Ville les yeux bandés; & que toutes les portes resterent fermées jusqu'à ce qu'il fut reconduit dehors. On n'a depuis rien appris du sujet de sa commission.

V. Suivant des avis de *Porto Ercole*, Bourg de la Toscane, une Tartane Impériale armée en course, y a amené trois Bâtimens Napolitains qu'elle a pris dans ces mers, & deux Tartanes de l'Etat Ecclésiastique chargées de grains, lesquelles ont depuis été restituées aux Sujets du Pape à qui elles appartenoient. Selon les mêmes Lettres les Impériaux prennent toujours des fourages dans le Ferrarois, & donnent en payement des Billets qu'on promet d'acquitter dans un certain tems: Les milices du Pais avoient bien pris les armes pour s'y opposer, mais

mais sur un ordre du Pape, qui a ses vûës, elles se sont retirées.

VI. *Livorne*. Des Officiers & Soldats Impériaux faits prisonniers par les Espagnols dans les Royaumes de Naples & de Sicile, arrivent toujours dans ce Port, pour être de-là transportés en Espagne. Par la voye de cette Ville on apprend que la Garnison Impériale d'Orbitello a fait une course au commencement de Decembre jusqu'à Grossette, & qu'ayant défait les Troupes qui vouloient lui faire obstacle, elle a conduit à Orbitello une grande quantité de Bétail : Que le soulèvement continuë en Corse; que les mécontents ont rejetté toutes les offres qui leur ont été faites de la part de la République de Genes; que leur nombre augmente de jour en jour, & qu'ils commettent de grands désordres. Ces nouveaux troubles conduisent à croire de plus en plus, que tôt ou tard l'Isle de Corse tombera des mains de ses Possesseurs légitimes.

VII. *Venise*. Cet Etat que la neutralité met à l'abri des troubles dont les voisins sont agités, est toujours florissant dans son commerce, mais stérile en nouvelles; car tous les avis qu'on en reçoit ne portent rien qui le regarde directement : Ils ne font que nous informer de la situation presente des affaires en Turquie, & de la guerre des Otomans avec les Perses, qui, loin de finir, comme des Lettres de Constantinople l'avoient assuré, est plus allumée que jamais, au grand désavantage des premiers, sur lesquels Thamas Kouly-Kam fait tous les jours de nouvelles conquêtes: Il s'est emparé il y a quelques mois de presque toute la Georgie. On a des nouvelles de divers endroits qui confirment celle-là, & qui ajoutent, que le murmure est depuis bien grand parmi les Habitans de Constantinople d'ailleurs tous consternés à cause  
des

des nouveaux ravages que fait la peste dans cette Capitale. Il est croyable par conséquent, que la Porte, vû l'état fâcheux où elle se trouve, ne sera pas long-tems sans abandonner l'envie où elle paroïssoit être de prendre les armes contre l'Empereur par l'établissement de ses magasins en Bosnie, & par des chicanes qu'on prévoyoit bien ne pas devoir tirer à bonne fin.

VIII. *Suisse.* Après avoir parlé des deux Républiques de Venise & de Genes, nous dirons aussi un mot de celle des Suisses, dont les événemens se comprennent ordinairement dans l'article d'Italie. Elle a été un tems sans nous fournir de quoi présenter à nos Lecteurs; mais depuis quelques semaines une certaine méfintelligence arrivée entre l'Abbé de St. Gal & les Habitans de Toggenbourg (qui prétendent que l'Abbé a donné atteinte à leurs Privilèges) augmentans de jour en jour, les Ecrits publics & des Lettres particulieres en parlent comme d'une chose assez sérieuse; puisque les Cantons de Zurich & de Berne s'en mêlent, & qu'ils ont nommé chacun deux Députés qui se sont rendus à Bade pour y examiner les griefs de part & d'autre, & tâcher de les terminer à l'amiable. L'Abbé de St. Gal & les Toggenbourgeois ont aussi envoyé des Députés au même effet. D'abord après leur arrivée les conférences commencerent, mais elles furent presque aussi-tôt suspenduës que commencées, parce que les Députés de l'Abbé prétendirent qu'avant d'entrer en matiere, ceux de Toggenbourg auroient à remettre les choses sur le pied qu'elles étoient ci-devant; ce que ces derniers ayans refusé, tous les Députés se séparèrent infructueusement le 23. Decembre. On croit cependant que dans peu ils reprendront leurs conférences avec espoir d'un meilleur succès.

Un autre déinêlé de la Bourgeoisie de Schaffouse avec son Magistrat, fait également du bruit : Elle avoit pris les armes contre ce Corps ; mais elle ne demeura pas long tems armée. Elle les reprit vers le milieu de Decembre qu'elle se laissa encote apaiser. Depuis, le Magistrat n'ayant pas recherché, conformément à sa promesse, les personnes qui avoient bouché les Canons, & ouvert une porte dérobée de la Ville, (sujet du differend) les Bourgeois se confirmerent dans le soupçon qu'ils avoient auparavant, qu'on tramoit quelque chose à leur désavantage. Là dessus ils reprirent les armes pour la troisiéme fois, & dépouillerent la Garnison des siennes. Ils ont fait ensuite une Députation nombreuse au Magistrat pour lui insinuer leur demande, qui étoit, qu'un Syndic & quatre Sénateurs fussent cassés & bannis. Comme on n'a plus rien appris de ces broüilleries, il est à présumer que le Magistrat de Schaffouse aura pris le parti de satisfaire la Bourgeoisie.

Ce qu'on sçait d'ailleurs, c'est que le Corps Helvetique a consenti à la demande du Roi d'Espagne pour la levée de divers Régimens qui doivent entrer au service de l'Infant Don Carlos Duc de Parme ; que même ces levées se font actuellement avec succès chez les Lignes grises.

IX. *Rome.* Le Pape est encore à accorder à l'Espagne la dispense d'âge en faveur de l'Infant Don Louis pour l'Archevêché de Toléde. Les raisons alléguées ailleurs \* y mettent, à ce qu'on prétend, le premier obstacle. Mr. Ratto Evêque de Cordouë & Ministre du Roi Catholique, ne discontinuë pas cependant de faire à cet effet les plus fortes instances auprès de Sa Sainteté : Il lui a même présenté un

Mémoire

\* Voyez le dernier *Journal* page 21.

Mémoire dans lequel on rapporte de semblables dispenses données à des Princes aussi jeunes que l'Infant, sous les Pontificats précédens. ( Il est à propos de remarquer en passant que l'Infant Don Louis ne fait qu'atteindre la huitième année de son âge, étant né le 25. Juillet 1727.) L'examen de ce Mémoire a depuis été confié aux Cardinaux Pic de la Mirandole, Davia, Origho, Portia, Corsini, Gentili & Guadagni. Leurs recherches feront, peut être, plus de découvertes sur cette dispense, que celles de la Congrégation établie il y a quelques mois à ce sujet, & qui n'a point trouvé d'exemple qu'une pareille dispense eut jamais été accordée, ainsi que nous l'avons dit dans son tems. Voilà où en est cette affaire, qui donne matiere à bien des discours, & d'où l'on fait dépendre des suites pour le Portugal, dont les differends avec le St. Siège sont encore au même état.

La nomination au Cardinalat sollicitée par les Ministres Portugais, est de ces differends celui qu'on compte le principal, par rapport aux consequences; car on infere de l'acquiescement du Pape à la demande de la Cour de Lisbonne, s'il arrive, que l'Infant Don Carlos, en qualité de Roi de Naples & de Sicile, poussera des prétentions sur le même sujet, puisqu'on sçait que ce Prince paroît déjà vouloir le faire: On sçait aussi qu'outre une défense qu'il a faite d'exécuter aucun Bref du Pape, il en fait de même de toutes les Lettres Pastorales qui pourroient lui venir. Tout cela, comme il est aisé de s'en appercevoir, n'a d'autre but, sinon que le St. Siège ait à reconnoître l'Infant pour Roi de Naples & des deux Siciles: Nœud de difficulté qu'on est d'autant plus curieux d'apprendre de quelle maniere la Cour de Rome aura sçû le trancher, que jusqu'ici elle n'a voulu, & n'a pû  
proprie

proprement reconnoître d'autre possesseur légitime de ces Royaumes, que Sa Maj. Imp.

Comme le St. Pere a déclaré depuis peu Mr. Spinelli, Secretaire de la Congrégation des Evêques & Réguliers, pour remplir le Siège Archiepiscopal de Naples, vacant par la mort récente du Cardinal Pignatelli, on croit que cette nomination, d'ailleurs, à ce que l'on dit, assez agréable à la nouvelle Cour de Naples, ne manquera cependant pas de rencontrer de la difficulté, à cause des remarques que nous venons de faire, & parce que l'Infant n'a pas encoté voulu approuver la nomination d'autres Evêques dans ce Royaume. Mr. Spinelli, depuis qu'il est revêtu de sa nouvelle Dignité, a eu néanmoins une longue conférence avec Mr. Ratto, & une Audience particuliere du Pape, qui lui a donné les instructions sur la conduite qu'il devra tenir désormais, avec des assurances qu'il obtiendra bientôt un Chapeau de Cardinal, le St. Pere s'étant proposé de remplir incessamment les Places vacantes dans le Sacré Collège, dont il y en a une quatrième depuis le décès du Cardinal Pignatelli. L'Emploi dont étoit pourvû Mr. Spinelli est donné à Mr. Stampa Nonce de Venise; Mr. Oddi, qui remplit la Nonciature de Cologne, succède, à ce qu'on assure, à ce dernier, que Mr. Serbelloni doit remplacer. Le Cardinal Ottoboni monté par la mort du Cardinal Pignatelli à la Dignité de Soudoyen du Sacré Collège.

La traite des fourages que l'Armée de l'Empereur en Lombardie continuë de faire du Boulonnois & du Ferrarois, ne donne matiere, du moins ouvertement, à aucune Congrégation, non plus que l'affaire des deux Prélats détenus, dont nous avons tant parlé. Il semble que l'importance de ce qui agite actuellement le St. Siège, lui ait fait perdre de vûë

cette dernière. L'arrêt du Courier de Rome qui va à Benevent, n'a de même plus fait d'éclat, quoiqu'on l'eut saisi une seconde fois avec ses paquets. Mr. Ratto a sçu calmer les esprits, & dissiper la crainte que la Cour de Rome & les particuliers avoient conçû d'une interruption de commerce par cet arrêt réitéré: Il s'est rendu pour cet effet à l'Audience du Pape, & lui a déclaré, que la Cour de Naples, en faisant arrêter le Postillon de Benevent, avoit seulement voulu découvrir les intelligences de quelques personnes suspectes; que cette Cour est intentionnée de vivre dans une bonne harmonie avec le St. Siège, esperant qu'il ne refusera pas de reconnoître l'Infant Don Carlos, Roi de Naples & de Sicile, non plus que d'accorder le passage par l'Etat Ecclésiastique à un Corps de Troupes Espagnoles qui va de la Sicile en Lombardie, & qui payera les vivres & fourages que les Habitans des lieux par où il passera, lui fourniront.

Mr. Torreggia a depuis été envoyé à Naples avec les comptes des dépenses que diverses Communautés de l'Etat Ecclésiastique ont faites à l'occasion du passage des premières Troupes Espagnoles par ce Pays. La réponse arrivée de l'Infant Don Carlos au sujet du payement de ces dépenses, a, sans doute, déterminé la Cour de Rome au parti qu'elle a pris sur le passage du nouveau Corps qui vient de la Sicile; car Mr. Rogiforti partit immédiatement après pour Terracine, afin de faire préparer les choses nécessaires pour ledit passage. On a aussi envoyé plusieurs Ingénieurs pour avoir soin de faire jeter des Ponts de Bâteaux sur le Tibre à Monte-Rotonde où les Espagnols passeront.

X. *Royaume de Naples.* C'est le 21. de Novembre que la Capitulation de la Ville de Capoue fut signée, & le 24. qu'on y ajouta encore quelques points,

points. N'en ayant rapporté le mois passé les articles qu'en substance, je crois n'avoir pas satisfait pleinement en cela à ce que je dois au public : d'ailleurs on doit être curieux de voir en son entier la Capitulation d'une Place, qui a sçu se maintenir si long-tems par la valeur du Comte de Traun qui en étoit Commandant. La voici telle qu'elle a été traduite de l'Italien.

*Capitulation en vertu de laquelle Mr. le Comte de Traun Lieutenant-Général des Armées de l'Empereur, & Gouverneur de Capoië, remet cette Forteresse à Mr. le Comte de Charny, Capitaine Général des Armées du Roi Catholique.*

I. **Q**UE la Garnison de Capoië, consistant en dix Bataillons & dix Compagnies de Grenadiers, le Corps d'Artillerie, la Cavalerie en pied & démontée, le Major & les Ajudans de la Place, les Ingénieurs, le Commissaire, l'Inspecteur des vivres, le Medecin, les Chirurgiens, les Munitionnaires, les Boulangers, tous les Officiers & autres personnes militaires qui sont dans la Place, les Femmes, les Enfans, les Domestiques, les Chevaux, les Armes & Bagages, puissent sortir avec tous les honneurs de la Guerre, les armes chargées, trente coups de reserve, Enseignes déployées, Tambour battant, & tout autre Instrument militaire; sans que de la part de l'ennemi on puisse, sous quel prétexte que ce puisse être, entrer dans les rangs & files; sans lui causer le moindre trouble ni en sortant, ni dans sa marche, & sans que personne puisse être arrêté à cause de dettes particulieres.

*Accordé, à la reserve que pendant un an, à compter du jour de l'évacuation de la Place, elle ne portera les armes ni contre nous, ni contre nos Alliés;*



ni ne pourra être mise en Garnison dans une Place frontiere tant des uns que des autres ; que Mr. le Comte de Charny fera marcher ces Troupes en tel nombre & jour qu'il le jugera convenable pour leur plus grande commodité, ainsi que pour celle du Pays, afin qu'on puisse rencontrer de tous les côtés du pain, des quartiers, des voitures & tout ce qui sera nécessaire : Quant aux Instrumens militaires, cela doit seulement s'entendre de ceux qui appartiennent à la Musique.

2. Qu'il soit permis à la Garnison de prendre avec elle huit pièces de Canon, six de Campagne & deux Coulevrines de dix-huit pieds mesure d'Allemagne, & cinquante coups de reserve, leurs Mâréchaux & huit Chariots pour le service de cette Artillerie ; outre cela six Chariots couverts, qui ne pourront être visités sous quel prétexte que ce puisse être : Que les malades qui ne seront pas en état de sortir avec la Garnison, pourront rester dans les Hôpitaux jusques à ce qu'ils soient guéris, qui pour lors recevront leurs Passeports pour se rendre à leurs Corps ; que du reste on leur donnera toute assistance tant pendant qu'ils seront ici que dans leur marche ; mais que la Garnison leur laissera de l'argent pour trois mois & des Gardes-malades, qui en ayent soin.

Accordé quant aux six Chariots couverts & à ce qui regarde les malades ; quant à l'Artillerie on accorde, par une grace spéciale, deux petites pièces de Canon.

3. Que la Garnison soit conduite & escortée, en marche réglée, par la voye la plus droite & la plus commode jusqu'à la Frontiere de l'Etat Ecclesiastique ; qu'on lui fournisse les étapes ordinaires, des Voitures & Chevaux suffisans, tant pour le transport de l'Artillerie que des Bagages ; que l'en-

nemi nomme une personne d'autorité, non seulement pour régler & faire fournir le nécessaire, mais aussi pour empêcher le trouble que les Militaires ou les Gens de la Campagne pourroient causer à nos Troupes : De nôtre côté on observera la discipline la plus exacte, & s'il survient quelque inconvénient, les Officiers des deux partis s'assembleront pour empêcher tout désordre.

*La Garnison pourra se rendre à Manfredonia, Port de la Mer Adriatique, pour y être embarquée & transportée à Fiume ou Trieste : On lui fournira le pain de munition & le couvert ordinaire, de même que les vivres & les voitures, en payant tout sur le pied établi ; & l'on nommera des Officiers & des Troupes qui les escorteront pour empêcher les désordres : On fournira des Bâtimens de transport pour les Troupes & les Chevaux, de même que tout ce qui sera nécessaire à cette fin, & le tout se payera comme le paye S. M. C. elle-même, sans qu'on y mette aucune différence : Et quoiqu'on eut nommé pour les endroits où l'embarquement se feroit, les Ports suivans du Golfe, sçavoir, Manfredonia, Viesti, Trani ou Bari, cependant on accorde Manfredonia, parce qu'on l'a ainsi demandé.*

4. Si la Garnison à son arrivée sur les terres de l'Eglise, n'y trouve pas les Voitures & les Chevaux nécessaires pour le transport mentionné, qu'il lui soit permis de se servir de ceux du Royaume jusques à ce qu'elle en ait trouvé d'autres dans les Etats du Pape.

*Résusé en consequence du troisième Article.*

5. La Garnison se trouvant dénuée d'argent, elle supplie l'ennemi de lui prêter 35000. Ducats de Naples, en donnant de son côté toutes les cautions accoutumées en pareilles occasions & promettant de les rembourser avec exactitude.

On fournira à bon compte le pain, les fourrages, les dépenses de l'embarquement & les provisions nécessaires de 20. jours pour le voyage de Mer, & en argent comptant 35000. Ducats.

6. Que ces Articles étant ratifiés de part & d'autre, ne seront mis en exécution, qu'après le retour de deux Officiers qu'on enverra à Rome.

Accordé, qu'on puisse envoyer deux Officiers à Rome pour apprendre s'il y a un Armistice ou bien un secours à attendre, & l'on donne six jours de tems pour prendre ces informations & tout le mois de Novembre pour la conségation de la Place; ce qui est ainsi à entendre, que si le 30. de ce mois de Novembre le secours n'arrive pas ou les Ordres reciproques pour une suspension d'Armes, la Place sera remise, & l'on donnera de part & d'autre des ôtages reciproques; bien entendu, que les Officiers partans plus tard que le 22., & que Mr. le Comte de Charny ait occasionné ce retardement, ce jour se bonifiera sur le terme marqué pour la conségation de la Place.

7. On demande des assurances, que les Troupes de France ou de Savoye n'apporteront aucun empêchement à la marche de la Garnison en Lombardie.

Refusé par l'Article III.

8. Que les Habitans de Capouë soient maintenus dans leurs Privileges; qu'on ne leur impute rien & qu'ils ne soient molestés pour rien de ce qu'ils ont pû faire pour nôtre service jusques au jour de l'évacuation de la Place; & qu'on fasse grace à ceux qui sont en prison ou déjà condamnés sous ce prétexte.

On accorde à la Ville tous ses Privileges, & pour ce qui regarde les particuliers ils seront compris dans les Articles publiés du Pardon général. Cet Article

*sera plus amplement expliqué, & l'on donnera une Liste des Sujets, qui doivent y être compris.*

9. Que l'ennemi se chargera des dettes que nous avons faites pour les Fortifications.

*Refusé.*

10. Qu'au contraire nous payerons les dettes contractées pendant le Blocus pour l'entretien des Troupes, soit en argent, soit en provisions de bouche; comme les cautions en font foi.

*L'ennemi payera au public & aux particuliers, tout ce qui se trouvera leur être dû, sans que cependant les Troupes puissent être arrêtées pour les dettes dont il est fait ici mention; il les acquittera du reste dans le tems qu'il satisfera aux autres.*

11. Que les Soldats & Officiers appartenans aux Bataillons de la Garnison, qui ont été faits prisonniers dans les Châteaux du Royaume ou autres endroits, jouiront de cette Capitulation & seront remis en liberté.

*Refusé.*

12. Que les Ingénieurs & autres gens de l'Artillerie, originaires du Royaume; qui voudront s'y arrêter quelque-tems, en obtiendront la permission, s'ils la demandent.

*Accordé pour trois mois.*

13. Enfin l'on exécutera de part & d'autre tous ces Articles avec exactitude, sans fraude ni tromperie, & comme cela se pratique religieusement en semblables conjonctures.

*Accordé; mais l'on prétend d'un autre côté, que la Place étant livrée au jour marqué, les Officiers des ennemis consigneront fidèlement au Commissaire de Guerre, Officier d'Artillerie, ou tout autre nommé par nous, l'Artillerie de la Place, les Mortiers & les munitions, avec cette expresse condition, qu'on ne pourra vendre ni donner aux particuliers, ni ca-*

*des Princes, &c. Février 1735. IIII*  
*cher par leur secours, aucune de ces choses, ni ar-*  
*mes ou autre attirail appartenant aux Troupes ou à*  
*la Place.*

ARTICLES ajoutés depuis à la Capitulation de  
*Capoïe.*

1. L'Article troisième ayant été refusé, & la Garnison devant être embarquée, on demande une escorte de Vaisseaux de Guerre & des assurances contre toutes sortes de Cortaires Espagnols, François ou Piémontois.

*On lui donnera pour sa sûreté une escorte de Vaisseaux de Guerre Espagnols jusqu'à Fiume ou Trieste, comme on le demande dans l'Article.*

2. Quand on sera convenu des deux côtés des Articles de la Capitulation, on se donnera des otages, qui se tiendront autant qu'il sera possible, entièrement retirés tant dans leur conduite que dans leurs discours. Ceux de l'ennemi ne pourront entrer dans les Fortifications de la Place, dans les Magazins, ni Casernes; de même que les nôtres ne s'ingéreront pas dans les affaires des ennemis; & n'auront pas la curiosité de vouloir sçavoir leurs forces ni leurs quartiers: On défendra, aussi de notre côté, qu'aucun de la Garnison ne passe au delà des postes avancés sans un Passeport du Général-Commandant; l'ennemi fera de son côté la même défense, afin qu'il n'y ait point de communication.

*Accordé.*

3. Quand les Officiers, qu'on envoie à Rome feront de retour avec la nouvelle que la Place ne peut être secourüe pour le 30. du courant, & qu'on ne peut non plus avoir connoissance d'une suspension d'armes ou d'un Traité de Paix, les ennemis pourront occuper les dehors de la Place; c'est à-dire, les cinq fleches & le chemin couvert, & le

garnir comme il l'est actuellement, avec cette circonstance, qu'ils pourront de plus établir une garde à la Porte de Naples; nous réservant cependant la liberté de l'ouvrir & de la fermer selon notre bon plaisir, d'y faire entrer ou d'en laisser sortir toutes les personnes qui n'en sont pas empêchées par le Blocus. Quant aux ouvrages intérieurs de la Forteresse, comme Forts, Bastions, Ravelins, nous les occuperons jusqu'à l'entière évacuation de la Place, qui se fera dans tout le 30. du courant de l'année présente. Capouë le 24. Novembre 1734.

*Accordé, de maniere qu'il dépendra de Mr. le Comte de Charny de garnir le chemin couvert d'autant de monde qu'il le jugera convenable; comme il dispose actuellement qu'il soit garni de six cens hommes.*

LE COMTE DE TRAUN, Général Commandant des Troupes de Sa Maj. Imp.

IRNG SECXU GOLDIN, Commandant de Capouë.

Les treize Articles de cette Capitulation pour la reddition de la Forteresse de Capouë, & les trois Articles séparés, avec les annotations marginales, sont les mêmes dont je suis convenu & tombé d'accord avec le Comte de Traun Commandant-Général de la Place sus-mentionnée pour la consignation d'icelle; en soi de quoi je confirme la présente Capitulation.

Du Camp du Blocus de Capouë, le 24. Novembre 1734. LE COMTE DE CHARNY.

Les Officiers dont il est parlé dans le dernier article de cette Capitulation avoient été envoyés à Rome le jour qu'on la dressa, & en étans revenus le 18. à Capouë avec avis qu'il n'y avoit point de suspension d'armes entre l'Empereur & les Puissances Alliées,

Alliées, ni aucun secours à esperer, le Comte de Traun fit aussi-tôt les dispositions nécessaires pour évacuer la Place, & en sortit le 30. Novembre, conformément aux articles accordés. La Garnison passa au milieu des Troupes Espagnoles qui étoient rangées en ordre de Bataille, & le Comte de Charni détacha quelques Régimens, qui la conduit à Manfredonia.

Les voitures nécessaires pour le transport de ses équipages sont préparées sur la route ; & la somme convenüe par l'Article cinquième de la Capitulation, lui doit être fournie incessamment, si elle ne l'est pas déjà, pour subvenir aux frais de son voyage qui se fait en partie par mer.

A present le Royaume de Naples se trouve entièrement au pouvoir des Espagnols depuis qu'ils sont entrés dans Capoue & qu'ils en ont pris possession. Ils y ont trouvé, comme on l'assure, 140. pièces de Canon de bronze, plusieurs Mortiers, quantité de toutes sortes de munitions de guerre, mais très-peu de vivres. On compte au-delà de mille Soldats Impériaux de la Garnison de Capoue déserter, & qui ont pris parti parmi les Espagnols, quoique les mesures du Comte de Traun pour empêcher la déertion, eussent été bien concertées.

Le lendemain de l'évacuation de Capoue l'Infant Don Carlos tint Chapelle dans l'Eglise de St. Janvier à Naples, & assista au *Te Deum* qui y fut chanté à l'occasion de la reddition de cette Place : Le soir il y eut des illuminations & des feux de joye par toute la Ville. Ce Prince n'attendoit, ce semble, que cet événement pour se résoudre à partir pour la Sicile, ayant aussi-tôt fixé son départ au 3. Janvier, & sa route par la Calabre, afin d'aller s'embarquer à Reggio, & se rendre directement à Messine. Il a nommé le Prince Corsini pour être Viceroi

Viceroi de Naples pendant son absence ; le Général Cornuaro pour Gouverneur Militaire de Capoue ; le Conseiller Majorca Gouverneur politique, & le Comte Valtuara, Juge de la Vicairerie de la même Ville. Les Ducs de Berwick & de Castropignano doivent accompagner S. A. R. en Sicile, d'où le Duc de Montemar arriva le 2. Decembre à Naples à bord d'un Vaisseau de guerre servant d'escorte à 25. Bâtimens de transport chargés de quatre mille hommes. Ces Troupes étoient destinées à servir au Siège de Capoue ; mais elles ont depuis reçu ordre de se rendre en Lombardie, comme faisant partie du Corps des 15000. hommes dont nous avons fait mention plus haut.

Depuis l'arrivée du Duc de Montemar il y a eu de grands Conseils en presence de l'Infant Don Carlos, auxquels ce Général a assisté, avec le Comte de Charoi, le Duc de Berwick, connu jusqu'ici sous le nom de Duc de Liria, & plusieurs autres Généraux. C'est dans l'un de ces Conseils que la résolution a été prise d'envoyer le Duc de Montemar à la tête de ces quinze mille hommes en Lombardie, pour les commander en chef avec les Troupes qui doivent leur être ajoutées : On y a délibéré sur la marche que prendra ce corps, pour le départ duquel tout étoit prêt vers le milieu de Decembre : On y a délibéré aussi sur les moyens d'achever la conquête du Royaume de Sicile, où l'on compte d'envoyer à cet effet toutes les Troupes dont on pourra se passer dans celui de Naples, lesquelles dans ce cas-là seront remplacées par les nouveaux Régimens qu'on leve, & dont quelques-uns sont déjà sur pied.

Le Marquis de Bissi, Ministre de France, ayant en son Audience de congé de l'Infant Don Carlos, est parti pour retourner à Paris : Il a laissé à Naples



ples Mr. Guimard, son Secrétaire, pour avoir soin des affaires du Roi son Maître. Les Généraux qui ont servi au Blocus de Capoue sont au contraire de retour à Naples, où quatre Députés de Sicile sont aussi venus: Ils ont fait depuis leurs soumissions à l'Infant au nom de tous les Etats de ce Royaume, dans une Audience que ce Prince leur a donnée. Après y avoir prêté l'hommage, ils demanderent la confirmation de leurs Privilèges; ce que S. A. R. leur accorda avec beaucoup de bonté.

Toutes les Lettres venues de la Sicile à Naples portent que le Fort de Terra-Nova fut abandonné par les Impériaux la nuit du 7. au 8. Decembre avec toute l'Artillerie, lesquels s'étoient retirés dans la Citadelle de Messine; que peu de jours après, les Batteries établies contre le Bastion de St. Blaise de cette Citadelle, ayant fait des breches suffisantes pour donoer un assaut, les assiégés l'abandonnerent aussi, & que les Espagnols s'y logerent: Ainsi il ne reste plus que le Bastion de Ste. Claire & le Château de St. Salvador à prendre, pour attaquer ensuite le Corps de la Citadelle. Les mêmes Lettres nous informent que les Espagnols ont enlevé 213. vaches, que la Garnison Impériale de la Syracuse faisoit paître le long des Boulevards de cette Ville sans avoir perdu un seul homme. Voilà le peu de nouvelles que nous fournit la Sicile où il ne reste plus que fort peu de Places à subjuguier, avec la Citadelle de Messine que le Prince de Lobkowitz défend vaillamment: Il fit armer il y a quelques semaines une Pinque pour aller en course, tandis que le passage ne lui étoit pas encore fermé par les Vaisseau Espagnols; mais le Comte de Marcillac en ayant eu avis, envoya contré cette Pinque un Vaisseau & trois autres petits Bâtimens, lesquels la joignirent, & s'en emparerent après un combat

combat de cinq heures ; & l'ayant ensuite conduite dans un endroit nommé *il Paradiso*, où elle fut visitée , on y trouva quelques pièces de Canon , trois pierriers, 35. Grenadiers, & trois Officiers entre lesquels on a reconnu celui qui étoit ci-devant Gouverneur de la Tour del Faro.

### ARTICLE III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.*

I. **L**E Testament politique du feu Marquis de la Paz, mentionné à la fin de nos derniers mémoires, a été communiqué à Madrid quelques semaines après le décès de cet habile Ministre. Cet ouvrage qui pourroit faire un volume assez considérable, s'il étoit imprimé, est divisé en deux parties, dont la première contient les observations que ce Ministre a faites sur les affaires du dedans de l'État : Le seconde traite des affaires étrangères. Il examine d'abord dans la première partie l'état du Clergé, & fait voir que le Roi en pourroit tirer sans violence de grands secours, si on s'y prenoit bien. Dans tout ce Chapitre il ne paroît pas trop dans les intérêts de la Cour de Rome, sur les prétentions de laquelle il s'explique assez clairement. Ensuite il passe aux Tribunaux de justice qu'il souhaiteroit qu'on reformât en plusieurs choses. Il vient de là aux Finances, & montre par une méthode qui seroit bonne si elle étoit bien praticable, qu'on peut en douze années acquitter les dettes de l'État : Mais l'on compte qu'il faudroit des sommes au moins aussi considérables que ces dettes pour exécuter ce projet ; & encore dit-on, les créanciers y perdroient ils. Il entre après dans les  
dépens.

dépenses de la Maison du Roi & de la Reine, sur lesquelles il propose des retranchemens qui ne sauroient avoir lieu. Ensuite il traite des Ordres Religieux, il fait un plan pour réunir aux Domaines de la Couronne près de la moitié de leurs revenus. Mais ce plan n'est-il pas plus aisé à concevoir qu'à exécuter ? L'affaire du Consulat de Seville est aussi touchée assez sçavanment ; le défunt Marquis soutient que jamais le commerce ne prospérera qu'il ne soit entièrement aboli, ou resserré dans des bornes fort étroites. Il finit cette premiere partie par le Suprême Conseil des Indes, & soutient qu'il a autant besoin de reforme que le susdit Consulat. Nous aurons peut être occasion dans la suite d'en dire davantage.

Les avis de Mr. de la Paz, comme on le sçait, ont été toujours fort goûtés. Il paroît à present qu'on a la même déference pour ceux de Mr. Patinho, qui commence à s'employer avec quelque zèle à conserver la bonne intelligence de l'Angleterre dont il sembloit jusqu'ici assez éloigné ; ses conférences assiduës avec le Ministre de cette Couronne le manifestent, & son application pour que les négociations qui sont sur le tapis tendans à un accommodement des troubles presens, ayent le succès qu'on pourroit en attendre, paroissent aussi le justifier. Mais de quelle maniere peut-on prétendre que cet accommodement puisse avoir lieu, si l'on concourt avec toutes les forces d'une Monarchie à se garantir les Etats conquis, ainsi qu'on le fait actuellement. Augmentation des forces de terre & de mer, déjà formidables, & dont le plan est jetté, mesures concertées avec la France & la Sardaigne, sans compter les intrigues secretes qu'on peut se dispenser de pénétrer ; tout cela ne justifie-t il point que le dessein de la Cour n'est point de travailler véritablement

ment aux moyens de rétablir la tranquillité de l'Europe, puisqu'elle ne songe gueres à rétablir les choses sur le pied qu'elles étoient.

II. C'est ensuite d'une résolution prise dans le Conseil du Roi que les quinze mille hommes de Troupes de cette Couronne marchent des Royaumes de Naples & de Sicile en Lombardie, & que ce Corps doit être augmenté jusqu'à 25. mille. Le but de la Cour dans cet envoi, tend bien moins à aider les Alliés à conquérir pour la Savoye, la Lombardie qui flatte le Roi de Sardaigne, qu'à conserver à l'Infant Don Carlos les Duchés de Parme & de Plaisance. Il paroît même que cette résolution soit prise un peu tard envers les François & les Savoyards qui seuls se sont sacrifiés, pour ainsi parler, dans les deux Batailles de Parme & de Guastalla, afin d'empêcher l'Armée Impériale de pénétrer dans les Fiefs dévolus à l'Infant, tandis que l'Espagne faisoit des conquêtes dans lesquelles les Alliés n'auront rien à partager, supposé que ces conquêtes puissent rester à la Couronne. Cette lenteur surprend d'autant plus, que les Rois de France & de Sardaigne ont sçu s'en accommoder. De ces considérations passons au peu de particularités qui se présentent.

III. Pour récompenser le Comte de Montemar des services qu'il a rendus à la Monarchie dans le cours de la Campagne qui finit, le Roi l'a déclaré Grand d'Espagne de la première classe, sous le titre de Duc de Montemar, tant pour lui que pour ses fils, héritiers & successeurs. Nous avons dit dans son tems que l'Infant Don Carlos le créa Duc de Bitonto au Royaume de Naples, après la Bataille qu'il gagna près de cette Place sur les Troupes de l'Empereur. Sa Majesté a conféré aussi dans le mois de Decembre l'Emploi de Maréchal de Camp

à Don Sebastien de Eslaba , celui de Major du Régiment des Gardes Walones au Lieutenant-Général Don Jean-Baptiste de Gages ; le Régiment de Castille, Infanterie, au Comte d'Aranda, celui de Pavie, Dragons, au Marquis de Crevecoeur, qui avoit été fait auparavant Brigadier des Armées ; celui de France, aussi Dragons, au Comte de Bournonville ; la Charge de Lieutenant-Commissaire-Général de l'Infanterie & de la Cavalerie Espagnole, à Don Jean-Antoine de Montufar, Capiraine de la Brigade des Carabiniers du Roi ; & l'Abbaye Royale de *Ste. Marie de Ames y Rosas*, Ordre de St. Benoît, au Pere François de Miranda de l'Ordre de St. Augustin.

IV. Le Marquis de St. Giles partit le premier Decembre pour son Ambassade d'Hollande avec ordre de s'arrêter quelque-tems à la Cour de France, afin d'y conférer avec les Ministres du Roi Très-Chrétien, étant chargé de plusieurs commissions. Mais le Cardinal Aquaviva n'a dû se mettre en chemin pour Rome avec le même caractère d'Ambassadeur de S. M. auprès du Pape, qu'à la fin du même mois ; les conférences entre ce Prélat & Mr. Patinho qui paroissent finies, ayant recommencées lors du départ du Marquis de St. Giles, sur les affaires concernans les intérêts de cette Couronne avec le St. Siège. Il est chargé de plusieurs négociations importantes.

V. Toutes les milices levées cette année dans le Royaume ont eu des uniformes, & on les exerce journellement ; en cas de besoin on s'en servira pour la garde des Places. Outre ces milices, on assure que les dispositions sont faites pour en lever encore dix mille, afin d'en avoir une quantité suffisante dans le Royaume, & n'être pas obligé de faire revenir des Troupes d'Italie, si quelque conjoncture inopinée venoit à le demander.

VI. La nouvelle que la Ville de Capoue au Royaume de Naples avoit demandé à capituler, fut apportée dans son tems à la Cour, qui est présentement au Palais du Buen Retiro. Celle que la Garnison Impériale sortit de cette Place le 21. Novembre, conformément à sa capitulation, & que les Troupes du Roi en avoient pris possession, ayant été apportée par un deuxième Exprés, on a chanté le *Te Deum* à ce sujet à Madrid, & fait des réjouissances & des illuminations par toute cette Capitale pendant trois soirs consécutifs.

Ces démonstrations de joye recommencerent le 21. Decembre, que la Cour reçut la nouvelle, que le 17. du même mois la Princesse du Brésil, fille de leurs Majestés, étoit accouchée d'une Princesse. Mais à peine furent elles finies qu'elles changerent en une tristesse générale par l'incendie du Palais de Madrid. Le feu y prit la nuit du 24. au 25. dans le tems que L. M. assistoient à la Messe de minuit dans la Chapelle du Buen - Retiro: Il fut si rapide, que le Pavillon qui formoit le coin de la façade de la gauche, fut tout en flammes avant qu'on put apporter du secours pour l'éteindre. Un grand vent du Sud qui regnoit alors, poussa les flammes vers la Chapelle qui étoit dans le centre du Palais, d'où elles s'étendirent vers la droite avec la même rapidité, & tant de violence, que ce vaste Bâtiment fut presque entièrement réduit en cendres, n'y ayant eu que la Bibliothéque & l'appartement où l'on garde les bijoux, avec une partie de l'Appartement du Prince des Asturies, qui ayent été sauvés. La Secretairerie des Indes avec une partie des papiers concernant les affaires étrangères, ont été brûlés; & la perte causée par cet embrasement est inestimable par la quantité de beaux meubles,

Peign.

*des Princes Ec.* Fevrier 1735. 127  
Peintures , Tapisseries & Antiquités, qui ont été  
consommées.

On a établi une Compagnie pour faire travailler  
aux mines d'argent du côté de Seville : Le fonds  
de cette Compagnie est de 500. mille pièces de  
huit.

VII. *Portugal.* Un Edit du Roi publié au com-  
mencement du mois de Novembre dernier, porte  
que les Flottes pour le Brésil partiront à l'avenir  
régulièrement tous les ans aux jours stipulés par  
cet Edit ; sçavoir , celle pour Fernambuc le 15.  
Novembre ou environ, selon que le vent pourra le  
permettre ; celle pour Rio de Janeyro le 15. Decem-  
bre ; & celle pour la Baye de Tous les Saints le  
15. Janvier. Il a depuis été résolu d'envoyer par la  
premiere Flotte qui partira pour ce Pays-là, quel-  
ques Troupes, afin d'en renforcer les Garnisons,  
& recruter les Régimens qui y sont. On vient seu-  
lement d'apprendre que la Flotte qui arriva le 4.  
du même mois de Novembre, étoit composée de  
15. Vaisseaux de Fernambuc, & de deux de la Baye  
de Tous les Saints, & que la cargaison consistoit  
ent'autres en 6000. caisses de sucre, 1200. cuirs  
de Buenos-Aytes, une grande quantité d'autres  
cuirs & de Bois, & en beaucoup d'or, d'argent &  
de diamans, dont on ignore encore la quantité.

VIII. Outre ce Règlement au sujet du départ  
des Flottes du Roi, Sa Maj. a fait dans son Con-  
seil l'ouverture d'un projet pour relever dans une  
Tabelle les differens états de ses peuples, qui ont  
été faits de tems à autre depuis fort long-tems ;  
afin de sçavoir au juste le nombre d'hommes qu'on  
peut lever dans le Royaume ; pour sçavoir ensuite  
à combien se monteroit le dixième des gens d'élite.  
Il y a consequemment beaucoup d'aparence que le  
Roi veut lever un Corps de milices, imitant en  
cela

cela la France & en dernier lieu l'Espagne, pour en former, sans doute, des Régimens; car il y a des Généraux qu'on sçait chargés de dresser un état des dépenses pour un certain nombre de Troupes, tant par rapport aux habillemens, armes, qu'aux quartiers &c.

IX. On a de plus échangé toutes les Garnisons des Places fortes du Royaume, à l'exception de celles d'Estremos & Elvas sur les frontieres de l'Estremadoure, par un ordre exprés du Roi, qui a aussi ratifié le Cartel dont on est convenu avec la Cour de Madrid, & dont nous avons fait mention le mois passé, au sujet du renvoi des déserteurs de part & d'autre.

X. Ce point fait croire que la Cour ne cherche qu'à continuer à vivre dans une bonne union avec l'Espagne. Elle cherche également à resserrer de plus en plus les nœuds qui l'unissent avec l'Auguste Maison d'Autriche; car il y a un mariage sur le tapis, si même il n'est pas conclu, entre l'Infant Don Carlos, deuxième fils du Roi, & l'Archiduchesse seconde fille de l'Empeteur; mariage que le Pere de Lugano Capucin, & Prédicateur de Sa Maj. Imp., a, dit-on, négocié, & auquel Mr. Walner doit mettre la dernière main.

XI. Le Roi a non seulement rendu à l'Infant Don Emanuel son frere, que nous dîmes le mois dernier de retour à Lisbonne, les apanages dont il jouissoit avant son départ pour les Pays étrangers, où il a demeuré l'espace de dix-sept ans; mais il a aussi augmenté ses revenus de cent mille cruzades, & confere souvent avec ce Prince sur les affaires d'Etat tant politiques que militaires.



A R T I C L E IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en F R A N C E , depuis le mois dernier.*

I. **O**N ne discontinuë pas de travailler dans cette Monarchie aux préparatifs pour ouvrir de bonne heure la Campagne sur le Rhin , quoiqu'on y parle beaucoup des négociations qui sont sur le tapis pour parvenir à un accommodement par les bons offices des deux Puissances maritimes ; on en prévoit, sans doute, les infructueux effets, & tout esprit censé doit penser de même, eu égard aux difficultés qu'il y auroit de concilier dans quelques mois d'hiver tant de prétentions différentes, & qu'on n'a encore rien entamé. Il est d'ailleurs certain que le Ministère s'applique davantage aux moyens de pousser la guerre avec succès qu'à la terminer ; Mr. le Maréchal de Noailles, & le Comte de Belleisle qui sont revenus du Rhin conférans tous les jours sur les opérations de la Campagne prochaine. Ce dernier, que le Roi a honoré de l'Ordre du St. Esprit dans un Chapitre tenu le premier de Janvier, a, dit-on, proposé un projet très-considerable sur le Rhin : On en raisonne différemment, & l'on veut que ce soit le Siège de Rhinfels. Quoiqu'il en soit, la Cour a dépêché depuis peu un Courier à Stockholm pour sonder le Roi de Suede, & sçavoir si ce Prince s'en tiendroit au Traité de Subsidés fait entre les deux Couronnes, en cas que les François voulussent assiéger Rhinfels, dont la Maison de Hesse-Cassel est présentement en possession. Cependant ce n'est pas là

le seul point qui embarasse le Ministère au sujet de cette Place; il appréhende encore que Sa Majesté Suedoise ne double au sujet de cette Forteresse le secours qu'elle a fourni à l'Empereur la Campagne passée.

II. Les autres points qui paroissent donner du mouvement aux Ministres du Roi, sont d'une part le Traité conclu entre S. M. I. & la Czarine, par lequel cette Princesse s'engage à fournir trente mille hommes à ce Monarque; Traité dont le Ministère tâche par tout moyen d'empêcher l'exécution. Mr. de Lestang qui est à Petersbourg, travaille, à ce qu'on apprend, fortement à ce sujet. L'autre inquiétude de la Cour provient du peu de succès des efforts qu'elle a faits jusqu'à présent pour le Roi Stanislas, & qu'elle fait encore tous les jours, en continuant d'envoyer des sommes immenses à ce Prince, sans apparence de voir si tôt ses affaires prendre une face plus favorable; car elle apprend journellement que de tems en tems des Seigneurs Polonois vont faire leurs soumissions au Roi Auguste. L'arrivée de ce dernier Prince à Varsovie lui avoit d'abord inspiré cette crainte, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs \*. Mais la grande & nouvelle Confédération de Dzig concluë le 5. Novembre dernier, relève beaucoup ses esperances, sans compter la retraite de quelques Grands de Dantzic qui sont allés rejoindre le Roi Stanislas à Königsberg.

III. On ne veut pas être seulement en état de combattre vigoureusement par terre avec les Troupes nombreuses que le Roi a actuellement sur pied, & qui seront augmentées de beaucoup vers le Printems, au moyen des recrues qu'on leve avec succès en tant d'endroits differens du Royaume; une

**Flotte**

\* Voyez le mois dernier page 32.

Flotte formidable fera voile, outre cela, vers l'endroit où il paroitra y avoir quelque chose à craindre. Cette Flotte sera composée de 45. Vaisseaux, qui se mettront en mer aussi tôt que la saison le permettra. On travaille actuellement dans tous les Ports à son équipement.

IV. Le Maréchal d'Asfeld retournera, à ce qu'on assure, à l'Armée qui est actuellement en quartiers d'hiver, sur le Rhin & sur la Moselle; le Maréchal de Coigni est au contraire attendu à Versailles de celle qui est en Lombardie, pour faire au Roi le rapport de tout ce qui s'y est passé cette Campagne, qui est une des plus remarquables qu'on ait vû de long tems, puisque non-obstant les sanglantes Batailles qui se sont données, les choses sont à peu près en Lombardie comme elles étoient au commencement de la Campagne. On voit dans le Royaume, au sujet de cette même Campagne un Ecrit en forme de parallele entre les Impériaux & les François, dans lequel on conclut, que la gloire & le profit sont restés du côté des derniers, en supposant qu'ils ne pouvoient que se tenir sur la défensive, ayans eu à faire à des ennemis également braves & expérimentés. Mais certains Critiques ne veulent pas que le profit soit si grand pour les Alliés, puisque tous leurs exploits militaires, après deux victoires n'ont consisté qu'à lever le Siège de la Mirandole, & à se retirer des bords de l'Oglio, en abandonnant un grand Pays à l'ennemi avec Sabionette. D'ailleurs, disent ces Critiques, pourquoi rester toujours sur la défensive après la victoire de Parme? Ces raisons ne font-elles pas conclure, ajoutent-ils, que si le profit n'a pas été grand, la gloire ne l'excede pas.

V. Les Archevêques & Evêques du Royaume ont reçu des Lettres du Roi qui leur notifient que

l'intention de ce Monarque est qu'ils fassent célébrer dans leurs Eglises Métropolitaines & Cathédrales, un Service solennel pour le repos des Ames de ceux de ses Sujets qui sont morts dans ses Armées depuis le commencement de la présente guerre, & que pendant qu'elle durera, cet usage soit continué tous les ans. Mr. l'Archevêque de Paris se conforma le 20. Decembre à l'intention de S. M. en faisant célébrer ce Service dans l'Eglise Métropolitaine, auquel il a officié pontificalement, & de suite les autres Prélats du Royaume ont fait la même chose.

VI. Dans le Chapitre de l'Ordre du St. Esprit où le Comte de Belleisle en fut reçu Chevalier, le Marquis de Perignan, neveu du Cardinal de Fleury, eut le même honneur, quoiqu'il ne se trouva pas au Chapitre, mais ses preuves y furent admises. Le Roi avoit nommé auparavant Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Mr. de Terlaye, Maréchal de ses Camps & Armées, & Capitaine d'une des Compagnies du Régiment des Gardes-Françoises, & disposé du Gouvernement de Landreci, vacant par la mort de Mr. de Barail, annoncée à la fin de ces mémoires, en faveur du Comte d'Utez, Lieutenant-Général, qui a remis son Gouvernement de l'Isle d'Oleron.

Le 24. Decembre le Marquis de Beringhen, premier Ecuyer du Roi, obtint le Gouvernement du Château de la Meutte, & la Capitainerie des Chasses du Bois de Boulogne. Le Duc de Villeroi a été nommé dans le même mois Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Mr. Appelgrin, Colonel du Régiment Allemand qu'avoit Mr. Lenck. On ne sçait que ces Emplois auxquels le Roi ait nommé dans le cours de Decembre.

Au commencement de Janvier S. M. fit un Règlement

glement touchant les Bénéfices vacans en Régale, qui porte, qu'à l'avenir Elle disposera de tous les revenus des Bénéfices vacans à sa nomination; au lieu que ci-devant on remettoit aux Evêques & Abbés le revenu qui se percevoit pendant la vacance. Par un Edit rendu vers le même-tems, Elle ordonne aussi l'augmentation des anciennes Compagnies franches d'Infanterie & de Dragons, & la levée des nouvelles, & regle ce qui concerne leur payement. Le Roi, par une Ordonnance militaire qu'il a encore renduë, proroge les congés de semestre pour tous les Officiers qui ont leur Département sur le Rhin ou sur la Moselle; desorte que les Officiers, qui en obtenant le congé de semestre avoient ordre de rejoindre leurs Corps au premier de Mars prochain, ne sont plus tenus que d'y être le premier d'Avril; ce qui fait juger que la Campagne ne s'y ouvrira pas si-tôt qu'on l'avoit d'abord crû.

VII. Le Parlement de Paris a rendu depuis peu un Arrêt qui condamne au feu un Livre intitulé : *Les Princesses Malabares, ou le Célibat Philosophique, ouvrage intéressant & curieux, avec des notes historiques & critiques.* Voici le préambule de cet Arrêt foudroyant.

„ Ce jour les Gens du Roi sont entrés, & Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

**Q**ue sous le titre frivole d'un Roman, qui se distribue clandestinement dans le public, ils ont été surpris de trouver un monstre d'impiété digne du châtement le plus sévère. Qu'une allégorie trop grossière pour être équivoque, quand la clef qui l'accompagne n'acheveroit pas d'en manifester l'horreur & le crime, y tend de dessein formé à détruire tout

principe & tout sentiment de Religion, & porte l'énormité du blasphème jusques sur nos mystères les plus saints, & jusques sur leurs vérités les plus adorables. Qu'à la vue d'un tel excès de scandale, ils ont cru devoir le déferer sur le champ à leur Cour, persuadés qu'il ne peut être trop tôt expié par l'autorité publique. Quo par les conclusions qu'ils laissent à la Cour, ils ne lui proposent point de qualifications contre un ouvrage dont l'atrocité surpasse toutes celles que l'on pourroit employer, & qu'ils sont forcés d'avouer qu'ils n'en ont pu trouver d'assez capables d'exprimer la juste horreur dont on se sent saisi à sa lecture.

Eux retirés &c.

VIII. On attendoit au commencement de l'année à Paris Madame la Princesse Epouse du Prince Héritaire de Modene qui s'y tient depuis le 26. Novembre dernier, ayant dû partir de Lion immédiatement après les fêtes de Noël, que certains obstacles qui retardoient son arrivée, furent levés. Mais le Prince de Modene ayant reçu avis depuis peu que le Duc son Pere, qui s'est retiré à Boulogne dans l'Etat Ecclésiastique, à l'occasion de la présente guerre, y étoit fort indisposé; cela fait croire qu'il retournera en Italie plutôt qu'il n'auroit fait, & que la Princesse son Epouse qui doit y retourner avec lui, ne viendra par conséquent pas à Paris.

IX. J'ajoute à cet Article de France une Lettre qui me fut écrite il y a quelque-tems. Elle ne regarde aucunement les affaires du tems; cependant je m'en promets autant de bon gré du public, que de toute autre, à cause de la connoissance que je lui procure par là d'un Chirurgien très-habile, qui, sur une même personne a fait deux grandes & singulières opérations, lesquelles ont été suivies de

de tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Cette Lettre m'est adressée d'Oricourt, Château situé entre Metz & Vic, par Mr. du Rocher, Seigneur du lieu. En voici la teneur.

**L'**Attention, Monsieur, dont le public vous est redevable pour tout ce qui peut lui être avantageux, m'engage à vous faire part du succès d'une opération, où l'on voit échoier le plus souvent ceux qui passent pour les plus habiles Chirurgiens. C'est l'amputation entiere de la mamelle droite d'une Dame Religieuse à St. Nicolas en Lorraine qui est ma Belle-sœur; laquelle s'est faite chez moi le 27. Septembre dernier par le Sr. de la Mare Chirurgien de Metz, qui à juste titre merite le nom de célèbre, puisqu'il a réussi deux fois sur la même personne en treize années de tems. Voici le fait. Cette Dame nommée Madame Busselot, de l'Ordre de la Congrégation de Nôtre Dame, consacré à l'éducation de la jeunesse, étant un jour occupée à préparer son Ecole, tomba d'une échelle, & se froissa le sein gauche: Elle y ressentit d'abord des douleurs; mais l'amour des souffrances lui faisant taire sa chute, & se flatant peut-être qu'elle ne tireroit pas à consequence, il s'y forma cependant un cancer qui grossit tellement, qu'elle ne put s'empêcher au bout de deux ans de m'en donner avis. L'ayant fait sortir de son Cloître, je la mis entre les mains du Sr. de la Mare. Il la prépara de longue main à souffrir l'opération, comme l'unique remede à son mal, & vint enfin à lui amputer la mamelle offensée le 16. Septembre 1721.: Il la pansa ensuite avec tant d'exaëctitude, & prévint si bien les accidens, que l'ayant guérie radicalement, elle retourna à sa Communauté, & reprit tous ses exercices. Occupée ces dernières années à travailler en broderie au métier, & le tirant souvent à soi,

eH#

elle foula de nouveau l'autre mamelle. Quoique dans les commencemens la tumeur ne fut pas plus grosse qu'une lentille, elle augmenta néanmoins en très-peu de tems jusqu'à la longueur d'un doigt, & étoit aussi dure que de la corne. Les douleurs perçantes de ma Belle-sœur m'engagerent derechef à la faire sortir de son Couvent, & du consentement du Sr. de la Mare, de faire consulter sur son mal les plus expérimentés en Chirurgie à Paris, à Besançon & à Dijon, qui tous furent de sentimens differens pour & contre l'amputation; ce qui détermina la malade à souffrir une opération pareille à la première. Elle se fit le 27. Septembre dernier, que le Sr. de la Mare lui coupa la mamelle droite, après avoir assuré que la dureté renfermée dans cette mamelle ne pouvoit se dissoudre par aucun remede, & que l'amputation étoit l'unique, qui pût tirer d'affaire la malade. En effet, elle est actuellement dans une santé parfaite, sa playe étant bien consolidée. Le sommeil qu'elle prend est régulier & tranquille, & elle mange avec apétit. J'ai été témoin oculaire de ces opérations, que ma Belle-sœur endura avec une constance assez rare à son sexe, car elle ne jeta aucun cri à l'une ni à l'autre, & n'y marqua de même la moindre impatience. Ce n'est pas que les playes ne fussent bien profondes; car à la première on lui voyoit palpiter le cœur, n'y ayant que la chair d'entre les côtes qui l'empêchât d'être à découvert; & la seconde alloit jusques aux côtes. Je les ai trouvées toutes deux si considérables, que j'ai crû, Monsieur, devoir vous en donner avis, pour ne point laisser inconnu le mérite de l'habile Chirurgien qui les a faites, & qui en fait tous les jours de cette nature, sur tout aux personnes qui pourroient avoir besoin de son secours. Au reste, il a autant de modestie que de capacité; car s'il étoit informé de l'avis que je vous donne, il ne resteroit point



*des Princes &c. Fevrier 1735. 131.  
point sans vous supplier de n'en point faire usage.  
Je suis &c.*

## ARTICE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. **L**ES Députés des Princes & Comtes de la Vétéranie ont été assemblés pendant plusieurs jours à Francfort, qu'ils ont délibéré sur les moyens d'empêcher divers excès que quelques Troupes de l'Armée Impériale commettent dans les quartiers d'hiver qui leur sont assignés; & ne se sont séparés qu'après avoir nommé deux d'entr'eux pour faire à ce sujet des représentations au Duc de Wittemberg, Général en chef des Troupes Impériales & de l'Empire. Ces représentations ont été suivies d'abord d'une nouvelle Ordonnance de S. A. S. qui regle la conduite que les Soldats doivent tenir dans leurs quartiers, & qui tend à prévenir les désordres qu'ils y ont déjà commis, ou pourroient commettre à l'avenir. Depuis la publication de cette Ordonnance, la discipline est beaucoup mieux observée.

Les François en Garnison dans les Places appartenans à l'Electeur Palatin, y observent également le bon ordre, mais ils continuent d'exiger par tout ailleurs de grosses contributions. Un grand nombre de ces derniers est mort de la maladie qui continue de regner parmi eux tant à Worms qu'ailleurs où ils sont en Garnison; plusieurs Chirurgiens, & quelques Médecins en ont été aussi emportés. On compte à présent de la faire cesser au moyen d'un remede

remède spécifique, sçavoir, du Mercure préparé, qui en a déjà guéri quelques-uns; car l'origine de ce mal extraordinaire, & qui passe pour épidémique, est découvert, comme on le prétend; on l'attribuë à de petits vers qui se forment dans l'eau, & qui causent les convulsions qu'ont ceux qui en boivent.

II. La tranquillité est d'ailleurs assez grande vers le Rhin & la Moselle; le soin des Généraux commandans les Troupes, qui s'y reposent de leurs travaux & de leurs marches multipliées, n'étant autre que de se prévenir dans les entreprises auxquelles la Campagne prochaine donnera lieu: On fait déjà de part & d'autre les amas de toutes sortes de provisions pour le besoin des deux formidables Armées qui tiendront cette Campagne; & l'on n'omet rien au surplus de ce qui peut contribuer à la défense des Places qui paroissent menacées d'un siège par les François. La Ville de Mayence, entr'autres, sur laquelle on les croit avoir formé quelque dessein, est non seulement pourvûë de tout le nécessaire à une longue résistance, mais avec une Garnison nombreuse qu'elle renferme, ses dehors seront d'un accès très-difficile à l'ennemi par une ligne qu'on y construit pour la mettre à l'abri d'un bombardement. Les Impériaux ont aussi fortifié & garni de Troupes toutes les avenues de la Forêt noire; Ils augmentent également les Fortifications de Rheinfels, de Coblenz & de Heilbron, & lorsque celles de cette dernière Ville seront achevées, le Duc de Wirtemberg, transportera, dit on, son quartier à Heidelberg. Ce Prince est convenu au commencement de Decembre avec les Généraux François, que les voitures publiques pourront aller & venir librement, comme par le passé, d'un lieu à l'autre, moyennant qu'elles soient pourvûës de bons passeports.

III. L'Electeur Palatin, qui reçoit toujours d'une manière égale les Généraux de l'une & de l'autre Armée qui vont à la Cour, ne paroît pas devoir embrasser d'autre parti dans la suite, que celui de la neutralité où il est. Il semble que l'Electeur de Cologne s'y maintiendra également; la situation tranquille de ces deux Princes, le manifeste: Mais on commence de bien augurer des mouvemens que fait actuellement la Cour de Munich, d'une augmentation considérable de ses Troupes, & des assurances du désir de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, données depuis peu par Mr. de Mörman, son Ministre à Vienne: On croit même que l'Electeur de Baviere fournira à S. M. I. un Corps de Troupes pour la Campagne prochaine qui surpassera de beaucoup son contingent. On voit une liste des forces actuelles de ce Prince; elles montent à 18400. hommes de Troupes réglées, & en 13000. hommes de milices enrégimentées, ensemble 31400. hommes, non compris les milices ordinaires.

Voilà ce que les environs du Rhin nous présentent ce mois-ci. On y peut ajouter, qu'un Détachement de la Garnison Françoisse de Philipsbourg en sortit le 4. Janvier, & surprit le poste de Ketsch, où il y avoit quelques Hussars Impériaux qui ont été faits prisonniers, à l'exception d'un Caporal qui alla porter l'alarme aux postes voisins: Que les Troupes Impériales s'étans mises ensuite sous les armes, empêcherent les ennemis de s'avancer jusqu'à Schwetzinghen, ce qui, à ce qu'on croit, étoit leur dessein.

III. *Ratisbonne.* Ce qui concerne la Charge de Général de l'Artillerie de l'Empire fut enfin terminé, après plusieurs délibérations, dans une Assemblée de la Diette tenuë sur la fin de Decembre, qu'on

qu'on résolut de conférer cet Emploi au Prince Maximilien de Hesse-Cassel. Mais on déclara en même tems que le Duc de Saxe-Weysenfels, & le Duc Ferdinand de Baviere seroient revêtus de la même Dignité, & que par rapport au rang on se regleroit sur l'avis de l'Empire du 14. Avril dernier. On avoit communiqué le 14. du même mois de Decembre un nouveau Décret de l'Empereur à la Dictature publique, dans lequel Sa Majesté Imp. exhorte les Etats de l'Empire de faire tous les efforts possibles pour empêcher non seulement les ennemis de pénétrer plus avant dans l'Allemagne, mais pour les obliger à quitter son Territoire; & que pour cet effet Elle juge qu'il seroit convenable que les Etats doublassent les Contingens déjà accordés, tant en hommes qu'en argent.

Ce Monarque a depuis envoyé un Rescrit à ses Ministres avec ordre de se plaindre aux Etats d'une entreprise, qui est, qu'un Détachement des Troupes de l'Electeur de Cologne s'est rendu il y a quelque tems sur les Terres du Comte de Plettenberg \*, entreprise comme contraire aux Loix & Constitutions de l'Empire. Mais cette affaire qui d'abord a fait grand bruit, doit être à présent regardée comme finie; parce que l'on sçait que S. A. E. de Cologne a fait mettre aux arrêts l'Officier qui est entré sur les Terres de Mr. de Plettenberg, comme l'ayant fait sans la participation de la Cour de Bonn.

Les Ministres de l'Empereur ont encore reçu un autre Rescrit au commencement de Janvier, avec ordre de représenter aux Etats de l'Empire dans les termes

\* *Ce Seigneur a été long-tems au timon des affaires de l'Electeur de Cologne, qu'il a quittées pour passer dans le Ministère de la Cour de Vienne.*

termes les plus forts, combien il importe au bien de la Patrie, que les Etats fournissent sans délai ce qu'ils doivent encore des trente mois Romains accordés, & de s'adresser particulièrement aux Princes Directeurs, pour les exhorter à obliger par voye d'exécution les Membres de leurs Cercles à payer au plutôt leur quote-part dans lesdits trente mois Romains &c.

Le Cercle de Suabe a fait aussi communiquer à la Dictature un Ecrit contenant le détail des pertes souffertes à l'occasion de la présente guerre, en représentant l'impuissance où se trouvent divers Etats de ce Cercle de fournir leur Contingent dans les dépenses nécessaires : Il y fait voir entr'autres " que  
„ le dommage causé par les François à la Maison  
„ de Bade monte à 945. mille 795. florins, &  
„ celui causé à la Maison de Dourlach à 698.  
„ mille 188. florins, non compris ce que ces deux  
„ Maisons ont dû contribuer pour les dépenses des  
„ Lignes & Fortifications : Que la Ville de Heil-  
„ bron faisoit monter à 182. mille 684. florins  
„ les frais qu'elle a été obligée de faire à l'occa-  
„ sion du voisinage des Armées, demandant que  
„ cette somme lui fût bonifiée dans ce qu'elle doit  
„ fournir à l'Empire; & que les Villes de Gengen-  
„ bach, d'Offenbourg & de Zell, prioient le Cer-  
„ cle de se charger de la paye de leur Contingent,  
„ & de l'entretien des Troupes qu'elles doivent  
„ fournir &c. „ Voilà des points à regler.

V. *Vienna.* Les discours sur une paix future roulent aussi-bien dans cette Capitale qu'ailleurs ; & l'on prétend même qu'il y a un plan trouvé, qui est tel, que la tranquillité pourra être rétablie dans le Nord à la satisfaction réciproque des Parties intéressées. Mais ces discours ne portent, selon les mieux censés, que sur des fondemens aussi peu solides,

lides, que tous les bruits d'une pacification générale répandus jusqu'à présent en tant d'endroits différens, puisque la Cour a ordonné les préparatifs pour la Campagne prochaine; qu'elle fait les dispositions pour renforcer son Armée en Italie, la mettre en état d'ouvrir de bonne heure la Campagne, & recouvrer ce que les Alliés lui ont envahi; que pour cet effet, & sur l'avis du Corps d'Espagnols qui va du Royaume de Naples & de la Catalogne joindre l'Armée combinée en Lombardie, il est résolu d'y envoyer aussi un nouveau renfort qu'on fait consister en 20000. hommes, & qui doit en partie être négocié de quelques Princes de l'Empire, outre plusieurs Troupes déjà en chemin pour s'y rendre; qu'il n'y a enfin de précautions qu'on ne prenne afin de soutenir la dépense de cette Armée, & de celle qui sera sur le Rhin, toutes deux beaucoup plus nombreuses qu'elles ne l'ont été la Campagne dernière.

Pour aider à fournir à cet entretien, on a envoyé à divers Prélats des Rescrits de la Chancellerie Impériale tendans à les engager à un don gratuit proportionné aux revenus dont ils jouissent; & l'on a publié une Ordonnance pour la levée d'une Taxe sur les Biens réels, suivant laquelle tous ceux qui possèdent un revenu de 50. florins & au dessus, en doivent payer le dixième denier à la Caisse Impériale. Le Roi de Portugal fera aussi, comme on le publie, une avance de douze millions de florins à l'Empereur, & même cette somme doit être remise dans peu à Vienne.

VI. Les fonds pour subvenir aux grandes dépenses de la Campagne prochaine setoient bientôt remplis, si toutes les Provinces de Sa Maj. Imp. suivoient l'exemple de celle de Silesie, qui a accordé à ce Monarque la demande entière qui lui a été  
fait e

faite depuis peu, & qui est d'un million 333. mille 333. florins pour le subside ordinaire, & 866. mille 666. florins pour l'extraordinaire; cent mille florins pour la Chambre des Finances, & 30000. pour les Fortifications, outre les subsides ordinaires pour l'entretien des Garnisons de Grand-Glogau & Sablunckau &c. Ils ont aussi accordé 4352. recrues pour completer les Régimens de S. M. Imp. 270. Chevaux de remonte pour les Cuirassiers, & 450. pour les Dragons, non compris les recrues accordées ci. devant.

VII. Ce sera, à ce que l'on prétend, le Prince Eugène de Savoye qui ira commander la Campagne prochaine en Italie, d'où l'on attendoit au commencement de Janvier le Comte de Königsegg, qui, en partant de son Armée le 20. Decembre dernier, ainsi qu'on l'apprend, en a laissé le Commandement au Comte de Wallis. Dans ce cas-là, ce sera aussi le Duc de Wirtemberg qui continuera d'être Général en chef de l'Armée Impériale & de l'Empire sur le Rhin. On dit à présent de cette dernière, qu'elle sera renforcée de dix mille Prussiens, six mille Hessois, & d'autant de Danois, de Saxons, & d'Hanovriens; non compris les Contingens des Princes de l'Empire, qui seront pareillement augmentés.

VII. Le Comte Jules Visconti, ci-devant Viceroy de Naples est arrivé d'Ancone à Vienne. Un Aga doit aussi venir de Constantinople en cette Cour, chargé de donner à l'Empereur des assurances, que la Porte Ottomane persiste dans la résolution d'entretenir inviolablement la bonne intelligence qui regne entre les deux Empires. Ainsi il y a apparence que les magasins des Turcs en Bosnie, dont nous avons parlé le mois passé, sont faits à autre dessein, qu'à tenter l'exécution de quel;

quelque dessein sur les Etats de Sa Maj. Imp.

VIII. Dans le cours du mois de Decembre l'Empereur a nommé à tous les Regimens vacans. Voici les Sujets qui en sont pourvûs. Le Comte Charles de Palfi Colonel Commandant du Régiment du Comte son pere, a le Régiment de Cuirassiers du feu Prince Frederic de Wirtemberg : Le Général Felt-Maréchal de Wunschirn, a celui de Valparaiso, Infanterie ; le Général Felt-Maréchal de Vasquez, celui d'Alcaudete ; le Major-Général de Thungen, ci-d. vant Colonel Commandant du Régiment d'Atemberg, a celui de Neylan ; le Comte de Schulenburg, Colonel Commandant du Régiment de Traun, celui de Colmenero. Le Régiment de Cuirassiers, vacant par la mort du jeune Prince Eugene, est donné au Comte de Hohenhems, Lieutenant-Général ; & celui de Czeka, Dragons, aussi vacant par la mort du Baron de Czeka, a été donné au Comte de Stirum, Lieutenant-Général. Le Comte Nicolas de Vchla est aussi déclaré Major-Général ; & le Prince de Taxis, Colonel Commandant du Régiment de Dragons de Wirtemberg, a été fait Colonel de Cavalerie.

IX. *Prusse.* Les Marquis de la Luzerne, de Bellefonds, & de Briqueville, Colonels & Lieutenant-Colonel des Troupes Françaises qui ont séjourné à Nerva, arriverent le 17. Decembre à Berlin, & le 19. ils furent présentés au Roi à Potsdam par le Marquis de la Chetardie, Ministre de France. Sa Maj. les reçut fort gracieusement, & les entretint quelque-tems. Charmés de ce bon accueil, & de tout ce qu'ils ont vû à Potsdam, ils revinrent le soir à Berlin, & sont partis depuis pour retourner par la Hollande en France.

Le 23. le Roi sortit pour la premiere fois depuis sa longue & dangereuse maladie : Il étoit en chaise,



& se promena pendant une heure & demie, Sa M<sup>te</sup> jouit à présent d'une bonne santé, n'ayant plus ni fièvre ni insomnie. Il n'y a que les jambes qui sont encore fort foibles, ce qui ne doit pas être surprenant après ce qu'elle a souffert.

X. *Saxe.* La levée des recrues va toujours à souhait dans cet Electorat; elles sont destinées à compléter les Régimens Saxons, dont il y en a quelques-uns fort foibles de ceux qui ont été en Pologne, & à former quatre nouveaux Régimens; sçavoir, trois d'Infanterie & un de Dragons. Tous ceux des Troupes réglées, à l'exception de deux d'Infanterie, d'un de Cavalerie, & d'un Escadron de Trabans, ont reçu ordre par un Courier arrivé le 24. Decembre de Varsovie à Dresde, de se tenir prêts à marcher vers le 15. du mois suivant, pour se rendre du côté de Stolpe sur les frontieres de Boheme, & y former au premier commandement un Corps de dix ou douze mille hommes. On dit que des Troupes Impériales s'assembleront aussi vers ce tems-là, & en pareil nombre, à Eger dans le même Royaume, & en cas de besoin, qu'elles agiront de concert.

Le Comte de Hoym fut arrêté le 18. à Lichtenwalde par ordre du Roi Auguste, & de suite conduit au Château de Königsstein, où il est gardé étroitement. On ignore jusqu'ici le motif de sa disgrâce, quoiqu'on eut commencé à examiner ses papiers. Il y en a qui veulent que ce soit pour des correspondances qu'il a eues avec les ennemis de Sa Majesté. Ce Seigneur qui a eu du tems d'Auguste II. le maniement des principales affaires, & l'Ambassade de France, fut déjà mis aux arrêts sur la fin de la vie de ce Prince, & relâché peu après sa détention. Si les correspondances dont on le croit coupable, sont dangereuses, il n'y a gueres

d'espérer pour lui qu'il obtienne un nouvel élargissement, surtout dans la conjoncture critique des affaires présentes.

XI. *Hambourg*. Un différend survenu entre le Roi de Dannemarck & cette Ville, donne depuis quelques mois matière aux Nouvellistes. Nous avons été jusqu'à présent sans en parler, dans l'opinion que l'affaire ne tireroit point à conséquence ; mais ayant occasionné la saisie de plusieurs Vaisseaux Hambourgeois faite par les Danois, & une interruption de Commerce de cette Ville Anseatique avec les Etats de Sa Majesté Danoise, nous sommes obligés d'en parler comme d'autres, d'autant plus que l'Empereur s'intéresse actuellement pour voir rétablir les choses dans leur situation ordinaire, de même que quelques Puissances de l'Empire. On s'attend par conséquent à la restitution des Bâtimens saisis, ensuite de l'effet d'une Députation Hambourgeoise ; qui a dû partir au commencement de Janvier pour Copenhague, chargée de tout employer pour réussir dans sa commission. On verra le mois prochain la substance d'un Edit du Roi de Dannemarck au sujet de la confiscation des Navires dont nous venons de faire mention.

XII. *Mecklembourg*. La Diette des Etats de ce Duché d'abord convoquée à Malchin par ordre de l'Empereur, ainsi qu'on l'a avancé ailleurs, \* ne s'y est pas tenuë ; c'est à Rostock que l'ouverture s'en fit le premier Decembre, & le 18. qu'elle finit ses séances, après avoir terminé la plus grande partie des affaires qui y avoient été mises sur le tapis sous la direction du Duc Chrétien-Louis, dont l'une est la résolution d'imposer une Taxe extraordinaire par tout le Duché, afin d'en acquiter  
de

\* Voyez Decembre 1734. page 447.

*des Princes &c. Fevrier 1735.* 141  
de tems en tems une partie des dettes. C'est prématurément que nous avons dit, il y a deux mois, que des Troupes de Schwartzembourg seroient entrées dans ce Duché; elles n'y étoient pas encore au commencement de Janvier, mais elles étoient en marche pour lors à cet effet, au nombre de 1200. hommes, ayant touché du Gouvernement d'Hannover une somme qu'elles avoient demandé pour les frais de leur marche. On espere que leur arrivée mettra fin aux troubles qui depuis tant d'années désolent ce Pays, & que celles d'Hannover & de Prusse en sortiront immédiatement après.

## A R T I C L E VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & autres Pays du NORD depuis le mois dernier.*

I. **P**ologne. Les troubles continuent d'aller en augmentant dans toutes les parties de ce Royaume. La saison rude quoi qu'elle empêche les Troupes Russiennes qui y sont, & celles du parti du Roi Stanislas, de tenir la Campagne, elle n'arrête pas néanmoins leurs marches qui sont continues, les unes pour favoriser, les autres pour troubler la tenuë des Diettes des Palatinats ordonnées par le Roi Auguste. Nous n'entrons ici dans le détail d'aucune de ces Diettes, dont il y en a qui se sont terminées avec assez de tranquillité; nous ne parlerons pas non plus de la position actuelle des Moscovites distribués en divers Corps, & repartis en beaucoup d'endroits du Royaume, ni de celle des Troupes Polonoises commandées par les deux Régimentaires affectionnés au Roi Stanislas.

position qu'il seroit bien difficile de faire voir ; pour n'être jamais fixe. Nous passerons aussi le récit des excès qui se commettent sans cesse, des ravages de Terres &c. parce que tout le monde peut se faire une peinture de l'affreux situation d'un Pays où la division regne avec opiniâtreté, où le fer & le feu sont employés pour contraindre ceux qui sont rencontrés n'être pas du parti qu'on favorise, à l'embrasser, & où toute licence n'étant point réprimée, est, pour ainsi dire, permise.

II. C'est pour tâcher de mettre fin à ces grands maux, en même-tems pour dissoudre tous les projets concertés au désavantage du Roi Auguste, & pour trouver les moyens d'attirer les Seigneurs & Gentilshommes qui ne se sont pas encore déclarés pour ce Prince, qu'il y a journellement des conférences à Varsovie, auxquelles il assiste, & dont on se promet bon effet, aussi-bien que d'un envoi dans tous les Palatinats de la Petite Pologne, de Lettres Circulaires du Général Lasci, Moscovite ; car depuis ce que nous avons avancé des affaires de ce Royaume dans nos derniers mémoires, on compte plus de 50. Nobles qui sont venus faire leurs soumissions au Roi Auguste, du nombre desquels sont ceux qui étoient restés à Dantzich. Tous les Gentilshommes & autres Habitans du Royaume sont exhortés par ces Lettres du Général Lasci de reconnoître la Royauté d'Auguste dans l'espace de deux mois, sous peine, en cas refus, d'être traités comme des rebelles. Mr. de Keyserling, Ministre Plénipotentiaire de la Czarine à Varsovie, publia peu après les intentions de sa Cour, sur ce qui concerne le rapport qu'elle a dans la conjoncture présente avec la République, dans un Manifeste par lequel il déclare " que l'unique but que la Souveraine "

» a eu en envoyant ses Troupes dans ce Royaume,

», n'a été qu'afin de maintenir les Privilèges, Im-  
», munités & prérogatives de la Nation Polonoife,  
», & particulièrement la liberté de l'Electiion, ajoutant  
», qu'aussi-tôt que tous les Palatinats auront  
», reconnu le Roi Augufte, la Czarine qui ne de-  
», mande qu'à vivre dans une parfaite intelligence  
», avec la République, retirera les Troupes du  
», Royaume, fans prétendre aucune conquête pour  
», Elle, ni aucune fatisfaction ou dédommagement  
», pour les grandes dépenses qu'elle a faites. »

III. La tenuë du *Senatus-Confilium*, ou grand  
Confeil, fut encore remife au 24. Janvier par des  
Univerfaux que le Roi Augufte fit publier le 16.  
Decembre dernier, & qui portent en fubftance.

», Que S. M. fenfible aux marques évidentes de  
», la protection du Seigneur qui l'a mife & main-  
», tenuë jufqu'à préfent fur le Trône, a cru que  
», fon premier devoir étoit d'en rendre au Ciel de  
», très-humbles actions de grâces : Qu'elle regarde  
», comme une preuve vifible de cette protection les  
», affurances données par les Puiffances voisines, &  
», en particulier par la Séréniffime Souveraine de  
», Ruffie, de retirer non feulement les Troupes du  
», Royaume auffi-tôt que la République feroit paci-  
», fiée ; mais de ne former la moindre prétention  
», fur aucune Province du Royaume de Pologne ;  
», fon unique but étant de voir la République, fon  
», Alliée dans une entiere fûreté de fes Libertés,  
», Droits & Immunités : Que c'eft aux Etats à con-  
», fiderer mûrement fi le mépris des Loix, qui  
», ouvre les portes à toutes les injuftices, & fi les  
», divifions inteflines qui caufent tant de maux au  
», Royaume, conviennent à la République, ou s'il  
», ne vaut pas mieux mettre fin aux malheurs pré-  
», cedens, & obtenir l'évacuation des Troupes, en  
», rétabliffant l'union & la confiance entre la Ma-

, jecté & la Liberté, & en acceptant la Paix que  
 , les Puissances voisines offrent, afin de remettre  
 , par là la République dans sa premiere félicité :  
 , Que S. M., à l'exemple du Roi son Pere, de  
 , glorieuse mémoire, fera tous les efforts pour  
 , affermir la République dans cette félicité, ne  
 , cherchant d'autre gloire pendant son Règne que  
 , le rétablissement de la Paix & du bonheur pu-  
 , blic : Que pour cet effet, Elle proteste devant  
 , Dieu & tout l'Univers, & assure sur sa parole  
 , Royale, qu'elle n'entreprendra jamais la moi-  
 , dre chose contre la Religion Catholique, les loix  
 , & les libertés de la République; mais qu'Elle  
 , affermira leur sûreté par toutes sortes de moyens;  
 , déclarant qu'elle ne cherche autre chose qu'à  
 , mettre fin aux maux presens, & rétablir la Pa-  
 , trie dans la pleine jouissance de ses Immunités:  
 , , Qu'afin de parvenir à un but si salutaire, Sa  
 , Majesté indique au 24. Janvier 1735. l'Assem-  
 , blée du Conseil; pour y concerter les me-  
 , sures à prendre par rapport à la tenuë de la fu-  
 , ture Diette de Pacification, & y regler tout ce  
 , qui sera necessaire pour le rétablissement de la  
 , tranquillité publique; invitant pour cet effet  
 , les Sénateurs & autres, de se rendre pour ce  
 , tems là à Varsovie, & d'y apporter réciproque-  
 , ment des conseils & des moyens salutaires, afin  
 , de déraciner entièrement les mesintelligence in-  
 , testines, les desunions & soupçons, & établir une  
 , bonne intelligence & confiance mutuelle entre  
 , les Etats de la République; & par consequent  
 , une tranquillité constante, tant en dedans entre  
 , les Citoyens, qu'au dehors avec les Puissances  
 , voisines &c. Fait à Varsovie le 16. Decembre  
 , 1734. AUGUSTE ROI.

IV. Non-obstant ces mesures, & tant d'autres de la nouvelle Cour Polonoise & de celle de Russie, pour faire revivre la tranquillité & l'union dans la **Patrie**, jusqu'à present on ne voit pas que ce bien si désirable sera si-tôt le fruit de leurs mouvemens ; car si l'on prend garde à ce qui touche le **Roi Stanislas**, on verra que son parti loin de diminuer, augmente considérablement ; que s'il y a des Grands qui prennent le chemin de Varsovie pour reconnoître le **Roi Auguste**, il y en a d'autres qui se rendent à **Kônigsberg** pour lui faire leurs hommages ; que tous paroissent aussi fermes que jamais à vouloir soutenir les intérêts de ce Prince ; que la nouvelle Confédération générale en sa faveur, dont nous avons parlé le mois passé, a fait l'ouverture de son Tribunal ; que la plupart des Ministres qu'elle a nommés pour aller dans les Cours étrangères, sont partis ; qu'il y a été résolu de confisquer tous les Biens des Sujets qui ont pris le parti du **Roi Auguste** ; que les sommes d'or & d'argent lui arrivent fréquemment de France, pour le mettre en état d'exécuter de grands desseins ; & que sa Cour devient de plus en plus brillante à **Kônigsberg**. De ces apparences on ne peut toujours conclure que pour la durée des troubles.

V. L'Evêque de Cujavie, comme on l'apprend, a écrit au Primat de Pologne, qui est toujours détenu à **Thorn**, pour l'engager à se soumettre au **Roi Auguste**, & à reconnoître la Souveraineté en Pologne ; mais ce Prélat lui a répondu d'une maniere qui ne donne gueres lieu de croire qu'il soit encore porté à suivre ses avis, puisqu'il a, dit-on, déclaré que ni la captivité, ni la privation de toutes ses Dignités & de ses Biens, ne lui feront jamais rien faire contre sa conscience ; bien moins contre le Serment qu'il a prêté à la dernière Diète  
de

de Convocation. La fermeté peut-elle être poussée plus loin ?

VI. On ne s'apperçoit pas non plus encore que le Marquis de Monti qui a été Ambassadeur de France auprès du feu Roi Auguste, sorte si-tôt de Thorn où il est également détenu, car on ne parle presque plus de ce Ministre ; son Secrétaire qui étoit resté à Varsovie, a cependant reçu des Passaports pour retourner en France, avec les domestiques & les effets du Marquis.

VII. *Russie.* Mr. de Lestang chargé des affaires de France, continuë son séjour à Petersbourg, faisant toujours dans les conférences qu'il a avec les Ministres Moscovites, quelque proposition sur les affaires présentes de la Pologne : Mais si un bruit qui court est fondé, la Cour a fait comprendre à cet Envoyé, que pour vaquer avec plus de succès à l'expédition de ce qui regarde les Troupes Françaises qui ont été en Russie, de même qu'au rétablissement de 400. malades de la même nation qui sont encore à Nerva, on le dispensoit de faire des propositions par rapport à la situation de la Pologne, Sa Majesté Cz. persistant dans la résolution de placer & de maintenir Auguste III. sur le Trône.

VIII. Toutes les mesures de la Cour justifient ce qu'on avance de cette résolution de la Czarine ; car elle a envoyé ordre à ses Troupes qui sont dans l'Ukraine sous les ordres de Mr. Douglas, Lieutenant-Général de ses Armées, de marcher incessamment en Pologne, afin d'agir conjointement avec les autres Forces Russiennes actuellement dans ce Royaume, pour environner de tous côtés les Polonois du parti du Roi Stanislas, & les obliger à se battre, ou à se soumettre au Roi Auguste. Les troubles de la Pologne qui paroissent vouloir aug-  
menter



menter à cause du parti contraire qui se fortifie, semble avoir déterminé S. M. Cz. à donner de pareils ordres. Elle compte en conséquence de voir finir ces troubles dans le cours de cet hyver, & être en état d'envoyer au Printems prochain le secours promis à l'Empereur.

IX. Les Députés de la Ville de Dantzich étoient encore sur la fin de Decembre à Petersbourg, sollicitans toujours la diminution de la Taxe que leur a imposée le Comte de Munnich après la reddition de leur Ville, sans aparence de l'obtenir.

Dans le cours du même mois un Ambassadeur de Perse arriva à Petersbourg. Il eut quelques jours après sa premiere Audience de la Czarine, dans laquelle il lui remit ses Lettres de créance dressées au nom du jeune Sophy de Perse, & signées par le Général Thamas-Kouly-Kam comme Régent du Royaume. Cet Ambassadeur qu'on dit chargé d'une commission importante, a eu depuis diverses conférences avec les Ministres de la Cour, & il est défrayé aux dépens de Sa Maj. Cz. avec la suite qui consiste en 26. personnes & 40. chevaux.

X. La bonne harmonie qui unit depuis si long-tems la Russie avec la Grande Bretagne vient de recevoir un accroissement, par un Traité de commerce qui a été conclu depuis peu entre les deux Cours. Mais il semble que l'azyle que le Roi de Prusse accorde actuellement dans ses Etats aux ennemis de la Czarine, & du Roi de Pologne Auguste III. commence à troubler l'intelligence qu'il y avoit entre cette Souveraine & Sa Majesté Prussienne.

X. *Dannemarc.* Le nombre des Vaisseaux Hambourgeois pris par les Fregates Danoises en diverses fois, est de sept : Ils sont tous chargés, & se tiennent à la Rade de Coppenhague. L'ordre étoit donné de les déchar-

décharger, & de dépoter leurs effets dans des Magazins ; mais on attendra pour le faire l'arrivée des Députés d'Hambourg, & le succès de leur commission. On a déjà expédié à ces Députés les Passports du Roi. L'affaire des Hambourgeois étoit à un mauvais période avant que S. M. I. ne s'en mêlât, & avant l'expédition des Passports pour leur Députation. On le voit par un Edit du 5. Decembre qui ordonne la confiscation des Bâtimens à eux appartenans, & dont la substance ne se trouvera que dans nos mémoires du mois prochain, faute de place pour l'insérer dans ceux-ci.

XII. Le reste des Troupes Françoises qui avoient été conduites en Russie, arriva sur la fin de Novembre à la Rade de Copenhague, d'où environ six cens ont mis à la voile pour retourner en France, à bord de deux Vaisseaux de transport ; mais il y a apparence que la saison avancée retardera le départ des autres, Mr. de la Nave chargé des affaires du Roi Très-Chrétien, ayant obtenu de la Cour diverses maisons dans Copenhague pour les loger.

XIII. *Suede.* La Diette du Royaume devoit se séparer le 8. Decembre, ainsi qu'on l'avoit résolu ; mais l'arrivée de deux Exprés l'un de France, l'autre de Londres, aux Ministres de ces deux Cours, qui communiquèrent immédiatement après au Roi le contenu des dépêches qu'ils avoient reçues, prolongea cette Assemblée jusqu'au 25., tant le contenu de ces dépêches sur lesquels on a délibéré, étoit important. La clôture ne s'en fit ainsi que ce jour-là après une séance de sept mois. La plupart des Députés qui y ont assisté sont déjà partis pour retourner chez eux, & le Roi a fait au Comte de Lewenhaupt, qui en étoit Maréchal, le present ordinaire de 5000. écus. Le public est encore à ap-  
prendre

prendre le résultat de ce qui s'est passé à cette longue séance, qui a traité les affaires avec un secret impénétrable.

## A R T I C L E V I I.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.*

I. **I**L n'y a rien encore de fixe pour l'ouverture du Parlement de la Grande Bretagne, quoique nous eussions avancé le mois passé qu'elle se feroit le 25. Janvier. Les grandes affaires qu'on traite dans des Conseils du Cabinet, & les difficultés qui se rencontrent pour arriver au but de cette Cour, qui est d'ajuster les différends des Puissances qui sont en guerre, joint à cela le peu d'apparence qu'il y a que les Etats Généraux des Provinces-Unies entreront dans les vûes ; le tout donne lieu de croire que le Parlement pourroit bien être prorogé jusqu'à ce qu'on voye plus clair. Entre-tems le Ministère est toujours extraordinairement occupé, aussi est-ce celui de l'Europe qui ait le plus de dépêches à examiner, n'y ayant point de jours qu'on ne lui en communique arrivées de diverses Cours étrangères aux Ministres qui résident à Londres.

II. Le Comte de Montijo, Ambassadeur d'Espagne, est de tous ces Ministres celui qui en reçoit le plus. Par les mouvemens qu'il se donne on voit que le Roi son Maître tâche par tout moyen de conserver l'amitié de l'Angleterre. Il en a donné plus d'une fois des assurances positives : Mais ce qui en convainc, c'est qu'il a déclaré au Ministère qu'en considération de l'amitié que la Couronne  
Britanni-

Britannique a conservée jusqu'à présent avec le Roi Catholique, & dans l'esperance qu'elle durera, ce Monarque s'engage & promet de revoquer le quinzième article du Traité d'Utrecht, par lequel les Habitans de l'Isle de Guipuscoa en Amérique s'étoient réservés la navigation & le commerce sur les côtes de l'Isle de Terre-Neuve; & que pour ce qui regarde le point des Juges Conservateurs, l'Espagne reconnoitra les droits de la Grande-Bretagne sur ce sujet: en sorte que cette dernière Couronne aura les mêmes droits qui avoient été accordés à la Hollande, conformément au neuvième article du Traité de Commerce conclu à Utrecht entre la Cour de Madrid & les Etats Généraux.

Outre ces assurances le Comte de Montijo a présenté encore un mémoire à la Cour pour répondre à des représentations qui lui avoient été faites par les Ministres Anglois: Il y dit en substance, que S. M. Cath. réitereroit ses ordres pour redresser & réparer les pertes que la Nation Angloise pourroit avoir faite, par quelque infraction aux Traités, de la part des Espagnols, & qu'elle déclareroit d'ailleurs que les Sujets de la Grande-Bretagne jouiront de tous les Privilèges & Concessions tant en Espagne qu'en Amérique, que les précédens Rois Catholiques ont accordés autrefois aux Marchands Anglois, tant par les Ordonnances Royales, que par les articles du Traité de Madrid, comme le plus avantageux à la Nation Angloise. Mr. de Montijo y fait encore plusieurs autres promesses dont le détail me meneroit trop loin. Mais toutes ces promesses, non plus que les précédentes, ne paroissent pas devoir être mises à exécution. On attend cependant ce que la Cour répondra à ce mémoire. On peut s'attendre aussi à de grands débats au prochain Parlement dans quel tems qu'il fasse ouverture  
de

*des Princes &c. Fevrier 1735. 151*

des séances, par rapport au Traité qui accorde le transport de Don Carlos & des Troupes Espagnoles en Italie, lequel Traité est regardé comme la cause de la guerre.

II. Mr. de Strickland Evêque de Namur eut le 19. Decembre l'honneur de saluer le Roi à St. James, & de prendre congé de Sa Maj. & de toute la Famille Royale, & le lendemain ce Prélat partit pour retourner dans son Diocèse, sans que le public fût instruit du sujet qui peut l'avoir porté à venir en cette Cour. Le Comte Philippe de Kinski, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, a dû partir aussi de Londres vers le milieu de Janvier pour retourner à Vienne, ayant obtenu & délivré ses Lettres de rapel. Le Comte Joseph de Kinski son frere qui lui succède en cette qualité, délivra le 8. Janvier ses Lettres de créance au Roi; & le lendemain il eut une Audience particulière de S. M. pour lui communiquer quelques dépêches qu'il venoit de recevoir de la Cour. Ainsi de trois Ministres que l'Empereur avoit à Londres, y compris l'Evêque de Namur, il n'y a plus que le Comte Joseph de Kinski, dont l'habileté & le merite sont très connus.

III. Un Prêt de 250. mille livres sterlings fait à Sa Maj. Imp. est à present réglé pour six ans, à sept pour cent d'intérêt par an. Les souscrivans en feront l'avance à la Banque en trois payemens; sçavoir, en Janvier, Fevrier & Mars; & le capital de ce Prêt sera remboursé après le terme de six années en cinq payemens de 50. mille livres sterlings chacun.

IV. *Hollande.* Au commencement de Janvier Mr. Walpole étoit sur son départ pour retourner à Londres. Pendant son séjour à La Haye il a travaillé principalement à rétablir cette grande union qu'on

a vû depuis tant de tems regner entre la Cour & les États Généraux ; union que les affaires présentes semblent avoir un peu dérangée ; en quoi , cependant , l'on ne voit pas encore qu'il ait parfaitement réüissi. Il a préparé au surplus les voyes pour une médiation des deux Puissances maritimes autant que la conjoncture des affaires présentes , & la disposition des Puissances intéressées ont voulu le permettre , quoique les choses ne soient pas fort avancées , n'y ayant rien de fait dans les négociations pour la pacification générale. Il est même vraisemblable que ce grand ouvrage ne sera pas entamé avant la Séance du Parlement d'Angleterre , ni par conséquent que la paix soit le fruit de cet hyver.

Le peu de place qui nous reste ne nous permet pas d'en dire davantage.

### A R T I C L E VIII.

*Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

I. **N** *Naissances.* La Princesse du Brezil, Infante d'Espagne, accoucha dans le mois de Decembre d'une Princesse à Lisbonne.

La Duchesse de Richelieu accoucha d'un fils à Paris le 30. du même mois : Le nouveau né portera le nom de Duc de Fronzac.

II. *Mariages.* Au mois de Decembre le Duc de Saxe Weyssenfels épousa à Altenbourg la Princesse de Saxe - Gotha ; le Prince Charles - Louis de Mecklenbourg Strelitz a pareillement épousé à Eisleben la Princesse Albertine - Elizabeth de Saxe - Hildbourghausen ; & le Prince de Nassau - Ullingen, la Princesse d'Eissenach. Le

*des Princes* &c. Fevrier 1735. 153

Le fils du Marquis Hannibal Visconti, Felt-Maréchal, & ci-devant Châtelain de Milan, épouse du consentement de l'Empereur la Marquise de Caravaggio, fille du premier lit du fils aîné du Comte de Sintzendoiff Grand Chancelier, & de la Comtesse Bianca Sforza Visconti.

Le 22. Mr. le Prince d'Elsterhafi, Hongrois, épousa à Lunéville Mademoiselle de Lunati, fille du Marquis de Lunati-Visconti, de son vivant Capitaine des Cent-Suisses de la Garde de S. A. R. le Duc de Lorraine.

Le même jour le Marquis de Bassompierre, fils du Marquis de Bassompierre & de Baudricourt, dernier de cette illustre Maison, épousa à Nancy Dame Charlotte de Beauveau, Abbessé de Pouffley, fille du Prince de Craon, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Conseiller d'Etat de S. A. R. de Lorraine, Grand Ecuyer de Lorraine &c. & de Dame de Ligneville, premiere Dame d'honneur de S. A. R. Madame la Régente.

La nuit du 29. au 30. le Prince de Soubize épousa à Paris Mademoiselle de Bouillon.

III. *Morts.* Mr. du Barail, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, & Gouverneur de Landrecy, mourut au commencement de Decembre à Paris.

Messire René Theophile de Maupou, Lieutenant-Général des mêmes Armées, & Directeur Général de l'Infanterie, mourut aussi au commencement du même mois.

Le 14. la mort enleva au Château de Meissenheim, appartenant au Duc de Deux-Pont, Mr. de Lenck, Maréchal des Camps & Armées du Roi Très Chrétien.

Le Cardinal Pignatelli, Doyen du Sacré Collège, Archevêque

Archevêque de Naples &c. est décédé dans cette Ville à l'âge de 83. ans.

Le Prince de Lobkowitz, Grand Maître de l'Imperatrice Régente, a payé le même tribut à la nature, à Vienne; de même que le Comte de Thurn, Evêque de *Cinq-Eglises*.

Le 26. la mort enleva à Nancy Dame Marie-Louïse Eugénie de Beauveau, Abbessé d'Epinal, âgée seulement de 19. ans & quatre mois: Elle étoit fille du Prince de Craon; ses vertus & son mérite la font beaucoup regretter. Accablée de violentes douleurs l'espace d'environ quatre ans, elle les a souffertes avec une fermeté & une patience inexprimables; & sa mort a été accompagnée de si grandes marques de résignation à la volonté de Dieu, qu'elle a édifié toutes les personnes qui y étoient présentes. Elle est inhumée dans le Chœur de l'Eglise des Orfelines, où elle a voulu rendre l'ame à son Créateur.

F I N.

*Fautes à corriger dans le Journal du mois passé.*

Page 24. ligne penultième, *car se sont*, lisez, *car ils se sont*., Page 41. ligne 8. *au prix desquels la première fut enfin achetée*; au lieu de *première*, lisez *dernière*.